

LA POSTE
Société anonyme au capital de 6.182.850.580 d'euros
Siège social : 9 rue du colonel Pierre Avia,
75015 Paris
356 000 000 RCS Paris
(« La Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à 10 heures

Les actionnaires de la société La Poste, société anonyme au capital de 6.182.950.580 euros, dont le siège social est 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 356 000 000 RCS Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

[...]

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion rédigé par le Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat net bénéficiaire de 503 977 295 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DUDIT EXERCICE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion rédigé par le Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat net part du Groupe bénéficiaire de 1 160 096 590 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :



(i) Détermination du résultat distribuable

Report à nouveau	1 503 596 259 €
Résultat de l'exercice	503 977 295 €

Résultat distribuable	2 007 573 554 €
-----------------------	-----------------

(ii) Dotation à la réserve légale 25 198 865 €

(iii) Distribution de dividendes 406 000 000 €

Montant prélevé sur le compte « résultat de l'exercice »	406 000 000 €
--	---------------

Montant prélevé sur le compte « report à nouveau »	néant
--	-------

Montant du dividende	406 000 000 €
----------------------	---------------

(iv) Affectation au compte report à nouveau 72 778 430 €

Ce dernier s'élèvera à 1 576 374 689 €, à l'issue de la dotation à la réserve légale et de la distribution de dividendes susvisées.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende	Dividende par action	Régime Fiscal
2022	2 810 162 908	421 000 000	0,15	N/A
2023	2 928 892 946	0	0	N/A
2024	3 091 475 290	493 600 000	0,16	N/A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

DIXIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original



Marie-Ange DEBON
Présidente-Directrice générale

Comptes rendus
Assemblée Générale 2025
Le 15/02

LA POSTE COMPTES ANNUELS

31 décembre 2025



LA POSTE
GROUPE

SOMMAIRE

Compte de résultat.....	page 3
Bilan.....	page 4
Tableau de flux de trésorerie.....	page 6
Spécificités La Poste.....	page 7
Faits marquants.....	page 8
Evénements postérieurs à la clôture.....	page 9
Règles et méthodes comptables.....	page 10
Notes sur le Compte de Résultat.....	page 18

Note n° 1 :	Chiffre d'affaires
Note n° 2 :	Autres produits d'exploitation
Note n° 3 :	Autres charges externes
Note n° 4 :	Impôts, taxes et versements assimilés
Note n° 5 :	Charges de personnel
Note n° 6 :	Dotations nettes aux amortissements, provisions, dépréciations et autres charges
Note n° 7 :	Résultat financier
Note n° 8 :	Résultat exceptionnel
Note n° 9 :	Impôts sur les bénéfices

Notes sur le bilan.....	page 28
--------------------------------	----------------

Note n° 10 :	Immobilisations incorporelles
Note n° 11 :	Immobilisations corporelles
Note n° 12 :	Immobilisations financières
Note n° 13 :	Stocks et en cours de production
Note n° 14 :	Créances et dettes d'exploitation
Note n° 15 :	Produits à recevoir et charges à payer
Note n° 16 :	Débiteurs et créditeurs divers
Note n° 17 :	Comptes de régularisation
Note n° 18 :	Valeurs mobilières de placement et disponibilités
Note n° 19 :	Dépréciation d'actifs
Note n° 20 :	Fonds propres
Note n° 21 :	Provisions pour risques et charges
Note n° 22 :	Dettes financières
Note n° 23 :	Informations concernant les transactions avec les parties liées

Engagements hors bilan.....	page 45
------------------------------------	----------------

Note n° 24 :	Instruments financiers dérivés
Note n° 25 :	Engagements envers le personnel
Note n° 26 :	Autres engagements hors bilan

Notes sur le tableaux des flux de trésorerie.....	page 52
--	----------------

Note n° 27 :	Emissions d'emprunts
Note n° 28 :	Remboursements d'emprunts
Note n° 29 :	Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations.....	page 53
--	----------------

Note n° 30 :	Tableau des filiales et participations
--------------	--

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les tableaux ou les variations.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'Affaires Services, Courrier, Colis		6 866	7 170
Chiffre d'affaires Grand Public Numérique		2 902	3 048
Chiffre d'affaires Immobilier		17	22
Chiffre d'affaires Autres		18	20
Chiffres d'affaires	Note 1	9 803	10 260
Autres produits d'exploitation	Note 2	2 736	2 911
Produits d'exploitation		12 539	13 171
Achats		(433)	(467)
Autres charges externes	Note 3	(4 789)	(5 359)
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 4	(627)	(634)
Charges de personnel	Note 5	(7 554)	(7 571)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 6.1	28	(56)
Autres charges	Note 6.2	(7)	(3)
Charges d'exploitation		(13 382)	(14 090)
Résultat d'exploitation		(843)	(919)
Résultat financier	Note 7	612	2 158
Résultat courant		(231)	1 239
Résultat exceptionnel	Note 8	(10)	(10)
Résultat avant impôt		(241)	1 229
Impôt sur les bénéfices	Note 9	745	657
RESULTAT NET		504	1 886

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2025			31/12/2024
		Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	Note 10	1 648	(1 342)	306	305
Terrains et constructions		262	(149)	113	115
Autres immobilisations corporelles		3 193	(2 695)	498	520
Immobilisations corporelles	Note 11	3 455	(2 844)	611	635
Immobilisations financières	Note 12	18 834	(301)	18 533	18 500
ACTIF IMMOBILISE		23 937	(4 487)	19 450	19 440
Stocks et en cours	Note 13	135	(5)	130	126
Créances clients et comptes rattachés		1 466	(80)	1 386	1 456
Autres créances		845	-	845	870
Créances d'exploitation	Note 14	2 311	(80)	2 231	2 326
Débiteurs divers	Note 16	188	(25)	163	328
Comptes de régularisation	Note 17	85	-	85	114
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 18	3 519	-	3 519	3 898
ACTIF CIRCULANT		6 238	(110)	6 128	6 792
TOTAL ACTIF		30 176	(4 597)	25 578	26 232

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2025	31/12/2024
Capital social		6 183	5 858
Primes liées au capital		1 415	1 246
Réserves		284	190
Report à nouveau		1 504	206
Résultat de l'exercice		504	1 886
CAPITAUX PROPRES	Note 20	9 890	9 386
AUTRES FONDS PROPRES	Note 20	750	750
PROVISIONS REGLEMENTEES	Note 21	86	75
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 21	1 121	1 436
Emprunt		9 825	10 482
Emprunts et dettes financières diverses		300	290
Comptes bancaires et valeurs à décaisser		36	243
Dettes financières	Note 22	10 161	11 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 414	1 427
Dettes fiscales et sociales		1 167	1 136
Autres dettes d'exploitation		468	398
Dettes d'exploitation	Note 14	3 049	2 961
Créditeurs divers	Note 16	373	464
Comptes de régularisation	Note 17	148	145
Créditeurs divers et comptes de régularisations		521	609
DETTES		13 731	14 585
TOTAL PASSIF		25 578	26 232

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net		504	1 886
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Plus ou moins-values de cessions		2	(373)
- Variations nettes des provisions		(304)	(278)
- Dépréciations, amortissements et pertes de valeur		358	300
- Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(19)	(250)
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		541	1 285
- Produits et charges financiers		(103)	(118)
- Impôts		(744)	(658)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt		(306)	509
- Variation des stocks et encours		(4)	2
- Variation des créances d'exploitation		87	320
- Variation des dettes d'exploitation		28	(466)
- Variation des autres actifs et passifs d'exploitation		40	(27)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		151	(172)
- Produits de CICE de la période		(1)	(1)
- Impôts payés		793	992
Flux de Trésorerie provenant des activités d'exploitation		637	1 328
- Acquisition d'actifs incorporels et corporels et variation des fournisseurs d'immobilisations		(249)	(345)
- Acquisition d'actifs financiers		(408)	(1 245)
- Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		-	(2)
- Encaissements provenant de la cession d'actifs incorporels et corporels		14	5
- Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		481	931
- Sorties de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		-	496
Flux de Trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(162)	(160)
- Intérêts financiers		114	133
- Emissions d'emprunts	Note 27	1 590	600
- Remboursements d'emprunts	Note 28	(2 240)	(1 600)
- Autres flux liés aux opérations de financement		28	(38)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(508)	(905)
VARIATION DE TRESORERIE		(33)	263
- Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		3 436	3 173
- Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	Note 29	3 403	3 436

SPECIFICITES LA POSTE

Le statut de La Poste

La Poste est une société anonyme régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, notamment le Code de Commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions particulières, telles que la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ou la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications.

La Poste remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la loi du 2 juillet 1990 précitée et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.

Les missions de service public et d'intérêt général sont :

- le service universel postal ;
- la contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire ;
- le transport et la distribution de la presse ;
- l'accessibilité bancaire, dans les conditions prévues par les articles L. 221-2 et L. 518-25-1 du Code Monétaire et Financier.

La Poste assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2021, La Poste est devenue société à mission au sens de l'article L210-10 du Code de Commerce. Elle a ainsi adopté une raison d'être et s'est fixée les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- contribuer au développement et à la cohésion des territoires ;
- favoriser l'inclusion sociale ;
- promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ;
- œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.

Par décret de juillet 2025, La Poste a été renouvelée en tant que prestation du SU, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 10 ans.

FAITS MARQUANTS

1. Accord de l'ARCEP sur l'augmentation des tarifs 2025

De nouvelles évolutions tarifaires nationales et internationales du courrier et du colis ont eu lieu le 1er janvier 2025, suite à l'avis rendu par l'ARCEP le 15 juin 2023 (n° 2023-1298). Ces évolutions tarifaires correspondent à la deuxième année de mise en œuvre de l'encadrement tarifaire pluriannuel fixé par l'Arcep pour la période 2024-2025 dans sa décision du 15 juin 2023.

- Les tarifs courrier-colis du Service Universel Postal augmentent en moyenne de 6,8 % au 1er janvier 2025.
- Le tarif de la Lettre verte, pour les envois du quotidien, qui était de 1,29 € en 2024, s'élève à 1,39 € en 2025.
- Pour les entreprises, les tarifs du courrier industriel de gestion augmentent de 5,8 % et ceux du marketing direct de 3,1 %.
- Les tarifs des Colissimo envoyés par les particuliers, toutes destinations confondues (France et international), augmentent en moyenne de 5,2 %.

Ces ajustements s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs décidé par l'ARCEP.

2. Augmentation du capital social de La Poste SA

Suite à l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, La Poste SA a procédé au versement d'un dividende de 493,6 millions d'euros distribué en totalité en actions nouvelles via une augmentation du capital social de 325,2 millions d'euros, par l'émission de 162 582 344 actions nouvelles d'une valeur nominale égale à 2 €, assortie d'une prime d'émission de 168,4 millions d'euros.

A l'issue de cette distribution, le capital social de La Poste SA est porté à 6 182 950 580 euros, divisé en 3 091 475 290 actions d'une valeur nominale égale à 2 €. La Poste SA est détenue à hauteur de 66 % par la Caisse des Dépôts et 34 % par l'Etat.

3. Emprunts

La Poste a réalisé le 10 janvier 2025 une émission publique d'obligations super subordonnées à durée indéterminée remboursables au gré de la Société à partir de la 6,5ème année pour un montant de 750 millions d'euros. Ces obligations sont classées en autres fonds propres dans les comptes sociaux (cf. note 20).

Le remboursement des obligations de même nature émises en 2018 pour 750 millions d'euros est intervenue au cours de l'année 2025.

Le 4 juin 2025, La Poste a remboursé l'emprunt obligataire émis en 2015 pour 750 millions d'euros.

Le 18 septembre 2025, La Poste a procédé à l'abondement de la souche obligataire à échéance juin 2030 pour un montant de 100 millions d'euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de La Poste ne s'est produit postérieurement à la clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I- Référentiels comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et de tous les règlements ANC postérieurs venant le modifier.

A compter du 1^{er} janvier 2024, La Poste a fait le choix d'appliquer par anticipation le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, applicable au 1^{er} janvier 2025 et homologué par arrêté du 26 décembre 2023.

Pour rappel, ce règlement apporte des évolutions notamment sur les éléments suivants :

- nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel
- suppression des transferts de charges
- simplification du plan de comptes, facilitant la digitalisation des états financiers
- prise en compte des évolutions indiquées ci-dessus dans les modèles des états financiers.

II- Principes comptables

A. Recours à des estimations

La préparation des états financiers amène La Poste à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

B. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte (comptabilisation « à l'avancement »). Le chiffre d'affaires des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) est, quant à lui, enregistré lors de la vente, hors situation exceptionnelle. Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêt.

C. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Seuls les produits et les charges de **nature inhabituelle** et d'une **survenance exceptionnelle** sont classés en résultat exceptionnel. La Poste a choisi de classer en résultat exceptionnel les éléments suivants :

- amortissements et dépréciations à caractère purement fiscal ;
- éléments liés à une cause de force majeure (incendies, tempêtes, etc...) ;
- corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.

D. Impôts

La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Les modalités de l'intégration fiscale sont précisées en note 9.

Règles de taxation à la TVA :

Les dispositions de l'article 261.4.11° du Code Général des Impôts prévoient une exonération de TVA pour les prestations de services qui relèvent du service universel postal défini par l'article L1 du Code des postes et communications électroniques effectuées par le prestataire en France du service universel postal tel que désigné à l'article L2 du même Code.

En tant que prestataire français en charge du service universel postal, La Poste exonère de TVA l'ensemble des produits postaux relevant du périmètre du service universel postal qu'elle vend. Les produits postaux commercialisés par La Poste et ne relevant pas de ce périmètre du service postal universel sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application du taux normal de TVA sous réserve de l'application des règles de territorialité de TVA en matière de prestations de services).

Contribution Economique Territoriale :

L'article 344 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts modifié par décret fixe le taux des abattements des bases d'impositions directes dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire. Cet abattement est fixé pour 2024 à 99 % des bases d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises et pour les taxes foncières, et à 99 % de la valeur ajoutée retenue pour l'application de l'article 1586 ter pour ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

La notification de l'abattement n'a pas encore été reçue à ce jour pour l'année 2025.

E. Immobilisations incorporelles

Le règlement ANC 2014-03 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail.

Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles sont précisées dans le paragraphe G ci-dessous.

Frais de recherche et de développement :

Les frais de développement sont enregistrés en charges à l'exception des dépenses relatives aux développements informatiques réalisés en interne dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique
- la direction dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire le logiciel
- il existe une indication concrète quant à l'intention de produire le logiciel et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins propres de La Poste ou à ceux de sa clientèle.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur une durée comprise entre 3 ans et 5 ans dès leur mise en service.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice est fourni dans la note 10.

F. Immobilisations corporelles

1. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par La Poste :

Parc Immobilier (6 composants) :

- Gros œuvre ;
- Toiture ;
- Menuiserie et travaux extérieurs ;
- Gros équipements ;
- Petits équipements et agencements ;
- Terrain.

Matériels :

- Machines de tri : trois composants (mécanique, intelligence, périphérique). Un quatrième composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD) ;
- Matériel d'environnement de tri : deux composants (mécanique, intelligence).

2. Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation comptable sur les actifs, les durées d'utilité des immobilisations ont été revues en 2005, avec pour conséquence principale un allongement de la durée moyenne d'amortissement, portant essentiellement sur :

- Le parc immobilier, notamment sur le composant principal gros œuvre
- Les machines de tri, sur le composant principal mécanique

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions : la durée dépend de la famille technico architecturale de rattachement de l'immeuble (sept familles ont été définies au niveau de La Poste) et répartie selon les cinq composants suivants :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| • Gros œuvre : | de 20 à 80 ans |
| • Toiture : | de 20 à 60 ans |
| • Menuiserie et travaux extérieurs : | de 20 à 40 ans |
| • Gros équipements : | de 15 à 20 ans |
| • Petits équipements et agencements : | de 5 à 10 ans |

Matériels :

- | | |
|--|---------------|
| • Machines de tri : | de 5 à 15 ans |
| • Matériel d'environnement de tri : | de 5 à 8 ans |
| • Matériel de bureau et informatique : | de 3 à 5 ans |
| • Mobilier de bureau : | 10 ans |

L'Administration fiscale ayant maintenu la possibilité d'amortir la structure des immobilisations décomposées sur la durée d'usage (BOI 4 A-13-05), La Poste a comptabilisé un amortissement dérogatoire sur les éléments suivants de l'actif immobilisé :

- le composant principal « gros œuvre » des immeubles, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 40 ans ;
- le composant principal « mécanique » des machines de tri, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 6 ans et 8 mois.

3. Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont La Poste attend des avantages économiques futurs sont immobilisées.

Conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-03, les frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement ne sont pas intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

G. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont testées en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité. Si la valeur actuelle d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé ou est destiné à être cédé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est comptabilisée en résultat d'exploitation. Ce choix est également motivé par la volonté de l'entreprise d'harmoniser le traitement de ces dépréciations entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

La **valeur vénale** est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La **valeur d'usage** d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

H. Titres de participation

Les titres des sociétés filiales de La Poste sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée par référence aux méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, ou de la quote-part de capitaux propres, éventuellement consolidés, de l'ensemble considéré. Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur vénale, telle que définie dans le § G ci-avant.

Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

I. Autres immobilisations financières

Il s'agit principalement des prêts accordés par La Poste à ses filiales.

Les autres immobilisations financières concernent également des prêts accordés pour le logement social, comptabilisés à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement.

J. Stocks et en cours

La Poste applique la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré pour évaluer le coût d'entrée de ses stocks, à l'exception des produits finis qui sont évalués à leur coût de production.

Lors de l'arrêté des comptes et conformément au règlement ANC 2014-03 sur les actifs, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage, cette dernière correspondant généralement à l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est la plus faible, une dépréciation doit être comptabilisée pour ramener le coût d'entrée au niveau de la valeur actuelle.

K. Créances d'exploitation

1. Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale.

Règles de dépréciation des créances clients :

- Les créances relatives aux clients placés en règlement ou liquidation judiciaire sont dépréciées à 100% de leur valeur, quelle que soit leur ancienneté.
- Pour les autres créances, la dépréciation est fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement :
 - Antériorité supérieure à 1 an : dépréciation à 100% de la valeur de la créance ;
 - Antériorité comprise entre 3 mois et 1 an : le taux de provisionnement est calculé en fonction d'un « taux de perte » moyen. Le taux de perte correspond à la différence entre les créances existant au 1er janvier de l'année N et le montant des règlements intervenus au cours de cet exercice N.

2. Autres créances

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'antériorité ou du risque de non-recouvrement.

L. Débiteurs / créditeurs divers et comptes de régularisation

Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation retracent principalement les flux en cours de dénouement à la clôture de la période, notamment ceux portant sur les opérations comptables internes au Groupe La Poste.

M. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

N. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours en vigueur à la date de clôture de la période. Pour les dettes et créances, si le taux de conversion à la date d'arrêté comptable a pour effet de modifier cette valeur historique, les différences constatées sont alors inscrites au bilan dans des comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

A La Poste, les écarts de conversion actif ou passif sont principalement liés aux opérations de financement.

O. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, la Poste a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par La Poste pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par La Poste, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

P. Régime de retraite et dispositifs d'aménagement de fin de carrière

1. Régime de retraite

Fonctionnaires

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1er janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note 25.3 de l'annexe.

Personnel contractuel

Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste est le régime de droit commun. Il s'agit d'un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes de La Poste. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de la période.

2. Indemnités de départ à la retraite (Personnel contractuel)

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan.

Suite à la mise à jour en novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, qui introduit un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies, La Poste a opté pour la méthode telle que posée par la décision IFRS IC validée par l'IASB en mai 2021.

Ainsi, à compter de 2021, les calculs réalisés par La Poste prennent en compte le nombre d'années correspondant à celui qui sera retenu au moment du départ du salarié pour déterminer le montant de son indemnité de départ. Les principales hypothèses retenues et l'évaluation de l'engagement sont présentées dans la note 25 de l'annexe.

3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Les personnes prises en compte dans l'évaluation de la provision sont toutes celles qui ont adhéré à la date de clôture.

Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière existants sont décrits dans la note 25 de l'annexe.

Q. Dettes représentées par un titre (emprunts obligataires, bons La Poste, hors titres de dettes hybrides perpétuelles)

Les dettes représentées par un titre sont classées à leur valeur nominale dans le poste des dettes financières au passif du bilan. Elles sont détaillées en annexe selon la nature de leur support : emprunts obligataires et bons La Poste.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Ces primes d'émission ou de remboursement figurent à l'actif du bilan en « débiteurs divers » (voir note 16).

R. Instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées dans les engagements hors bilan en note 24.

Les opérations de couverture réalisées par La Poste suivent la comptabilité de couverture dont le principe est la symétrie de traitement entre l'instrument financier et son sous-jacent en termes de reconnaissance en résultat.

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, les instruments utilisés dans le cadre d'opérations qualifiées comptablement de « positions ouvertes isolées » font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en date d'arrêté. Leurs variations de valeur sont comptabilisées au bilan et les moins-values latentes sont constatées en résultat financier sous forme de provision pour risques et charges.

S. Capital

Le capital social de La Poste s'élève à 6,183 milliards d'euros, divisé en 3 091 475 290 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Il est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 66 % et par l'Etat à hauteur de 34 %.

Cette répartition résulte des opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public, décidées par l'Assemblée Générale Mixte de La Poste du 4 mars 2020.

T. Engagements Hors Bilan

Le Plan Comptable Général (PCG) définit les comptes d'engagements, indépendamment des notions de Bilan / Hors bilan, comme des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise, les effets de ces droits et obligations étant subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les engagements ne peuvent être retenus au titre des engagements hors bilan que dans la mesure où ils sont relatifs à des opérations dont la survenance est postérieure à la date d'arrêté comptable (engagements pris dans le cours normal de l'activité) ou s'ils sont relatifs à des actifs et passifs éventuels (engagements de garantie).

- Un passif éventuel résulte :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

U. Tableau des flux de trésorerie

La Poste établit un tableau des flux de trésorerie qui présente les entrées et les sorties de disponibilités et équivalents classées en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la cession d'actifs à long-terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement de la Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc...).

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements, quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.

Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (remboursements de bons La Poste, remboursements d'emprunts).

La notion de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie de La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM « monétaires »), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts.

V. Comptes Consolidés

Des comptes consolidés sont établis au niveau du Groupe La Poste, groupe pour lequel La Poste, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 et dont le siège social est situé 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, constitue la maison mère.

NOTES SUR LE RESULTAT

NOTE 1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Correspondance	2 913	3 052
Publicité (marketing direct et IP*)	672	699
Presse	308	332
International	364	406
Autres	551	602
Services-Courrier	4 808	5 091
B to C (Business to Customers)	1 915	1 953
Autres	143	126
Colis	2 058	2 079
Branche Services-Courrier-Colis	6 866	7 170
Correspondance	892	975
Publicité (marketing direct et IP*)	38	36
International	69	92
Colis B to C	104	106
Colis C to C	386	406
Numérique (a)	114	23
Autres produits du Courrier - Colis	492	485
Grand Public et Numérique	2 095	2 123
Refacturation La Banque Postale	786	839
Divers (a)	21	86
Réseau	807	925
Branche Grand Public et Numérique	2 902	3 048
Immobilier	17	22
Autres	18	20
TOTAL	9 803	10 260

*IP : imprimés publicitaires

(a) Le chiffre d'affaires au titre des produits de La Poste Mobile est inclus dans ligne « Numérique » en 2025 (74 millions d'euros au 31/12/2025) et était intégré dans la ligne « Divers » du Réseau en 2024 (58 millions d'euros).

Au 31 décembre 2025, la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

- France / ventes nationales : 88,2 %
- Zone Union Européenne : 7,3 %
- Autres : 4,5 %

Cette ventilation géographique est stable par rapport à fin décembre 2024.

1.1 Le chiffre d'affaires Services-Courrier par activité comprend :

- le **chiffre d'affaires « Correspondance »** qui se compose du courrier de gestion (entreprises et autres personnes morales) pour 2 913 millions d'euros,
- le **chiffre d'affaires du Courrier International** qui se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais terminaux	98	98
Autres produits du Courrier International	266	308
TOTAL	364	406

Le chiffre d'affaires international correspond au courrier de gestion des entreprises à destination de l'étranger et aux frais terminaux.

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base des estimations de poids et de nombre d'objets distribués connues à cette date.

- les **autres produits du Courrier** qui comprennent notamment le chiffre d'affaires des contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.

1.2 Le chiffre d'affaires de la branche Grand Public et Numérique

- Le **chiffre d'affaires international de la branche Grand Public Numérique** (69 millions d'euros en 2025) se compose :
 - du CA affranchissement guichet pour 51 millions d'euros
 - des autres produits du CA international pour 18 millions d'euros

- Le **chiffre d'affaires de l'activité Grand Public Réseau** correspond principalement à des facturations à La Banque Postale.

En application des conventions de services en vigueur, La Poste facture à La Banque Postale les prestations réalisées par les bureaux de poste au titre des activités financières, qui comprennent principalement :

- l'activité des guichetiers relative aux opérations « services financiers » ;
- les travaux d'installation et de gestion opérationnelle des DAB / CAB.

Ces deux prestations s'élèvent à 786 millions d'euros contre 839 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le chiffre d'affaires de la BGP Réseau enregistre également les commissions perçues sur l'activité externe (hors courrier et colis) réalisée aux guichets du réseau postal, ainsi que les rémunérations reçues au titre de l'utilisation de son réseau commercial (Chronopost, La Poste Mobile).

1.3 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière

- Le **chiffre d'affaires immobilier** se compose essentiellement des prestations effectuées par La Poste pour ses filiales immobilières.

NOTE 2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contribution presse	39	43
Compensation service universel postal	450	500
Compensation mission d'aménagement du territoire	120	120
Prestations de services au titre de l'activité bancaire	1 755	1 835
Production immobilisée	120	120
Prestations réalisées avec les filiales	172	133
Autres produits d'exploitation	72	150
Produits de cessions	8	10
TOTAL	2 736	2 911

Les autres produits d'exploitation intègrent les compensations du service universel postal et de la mission d'aménagement du territoire.

Avec le nouveau protocole d'accord portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse abonnée pour les années 2022-2026 signé le 14 février 2022, l'Etat continue à compenser à La Poste les surcoûts relevant de la mission de service public de transport et de distribution de la presse sur la base de nouvelles règles.

Cette compensation, fixée à 38,5 millions d'euros pour l'année 2025, a été versée le 11 décembre 2025.

Les prestations de services au titre de l'activité bancaire se composent des remboursements de charges et produits facturés à La Banque Postale au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste. Elles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Coûts de personnel et d'intérim des « services financiers »	667	711
Coûts de la « ligne de conseil bancaire du Réseau La Poste »	1 088	1 124
TOTAL	1 755	1 835

Les prestations réalisées avec les filiales sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Prestations facturées aux filiales	111	72
Refacturations au titre de la mise à disposition de personnel	5	5
Management fees facturés aux filiales de premier rang	56	56
dont La Banque Postale	23	22
TOTAL	172	133

NOTE 3 AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Services extérieurs	2 301	2 830
Transport	644	659
Prestations du courrier international	161	166
Locations	1 113	1 127
Entretiens et réparations	361	355
Frais de télécommunications	72	74
Déplacements, missions	75	77
Charges d'opérations avec la clientèle	62	71
TOTAL	4 789	5 359

Le poste « services extérieurs » se compose notamment de prestations sous-traitées (768 millions d'euros) et de frais d'intermédiaires et d'honoraires (205 millions d'euros).

Les « locations » incluent les charges immobilières (loyers et charges locatives pour 807 millions d'euros) et les locations de véhicules (224 millions d'euros).

Le poste « transport » comprend les charges de transport de correspondance national et international (618 millions d'euros) ainsi que les charges de transport de fonds sous-traités (26 millions d'euros).

NOTE 4 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Taxes sur les salaires	387	394
Versement de transport	86	84
Versement libératoire taxe d'apprentissage	29	30
Cotisations F.N.A.L.	26	26
Participation à la formation professionnelle	43	40
Participation à l'effort de construction	25	24
Autres impôts et taxes	31	36
TOTAL	627	634

NOTE 5 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Traitements, primes et indemnités	5 673	5 653
Cotisations de retraite fonctionnaires	-	103
Cotisations sociales	1 443	1 431
Prestations d'actions sociales	265	199
Autres charges de Personnel	173	185
TOTAL	7 554	7 571

L'évolution des charges de personnel (-17 millions d'euros) provient notamment de :

- la variation enregistrée sur le poste « traitements, primes et indemnités » (+20 millions d'euros),
- l'arrêt du versement des cotisations de retraite des fonctionnaires intervenu courant 2024 (cf. note 25.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste),
- l'impact lié à la mise en place des CSE comprenant des coûts additionnels en 2025 pendant la période de transition et la prise en charge en 2025 de coûts ponctuels liés au démarrage des CSE.

Les effectifs s'établissent de la manière suivante (en équivalent agent / année) :

Effectifs	31/12/2025	31/12/2024
TOTAL	142 694	141 568

NOTE 6 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET AUTRES CHARGES

6.1 Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

Les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	200	207
Dotations/reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs	84	125
Dotations/reprises nettes sur provisions pour risques et charges	(312)	(276)
TOTAL	(28)	56

- La ventilation des dotations aux amortissements figure dans les notes 10 et 11 sur le bilan.
- La ventilation des dotations et reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs figure dans la note 19.
- La ventilation des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges figure dans la note 21.

6.2 Autres charges

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
VNC des immobilisations incorporelles et corporelles	7	3
TOTAL	7	3

Le résultat net de cessions sur les immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à +1 million d'euros au 31/12/2025 (contre +7 millions d'euros au 31/12/2024).

NOTE 7 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'intérêts sur emprunts (y compris billets de trésorerie et impact des instruments financiers)	(224)	(232)
Produits nets d'intérêts sur prêts et comptes courants	228	222
Produits financiers des placements de trésorerie	100	128
Revenus des participations	586	1 625
Mouvements sur dépréciation des titres de participation	50	41
Mouvements sur dépréciation des prêts intra-groupe et comptes courants	(130)	(12)
Mouvements sur situation nette négative	-	14
Résultat de cessions d'immobilisations financières	-	373
Autres	2	(1)
TOTAL	612	2 158

Le résultat financier au 31 décembre 2025 est principalement constitué :

- des revenus des participations qui se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
La Banque Postale	534	1 348
GeoPost	27	250
Poste Immo	10	21
Viapost	7	2
Autres	8	4
TOTAL	586	1 625

- de la charge d'intérêts sur emprunts pour 224 millions d'euros,
- des produits nets d'intérêts des prêts et comptes courants avec les filiales pour 228 millions d'euros.

NOTE 8 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net sur amortissements dérogatoires	(10)	(10)
TOTAL	(10)	(10)

NOTE 9 IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits ou charges d'intégration fiscale	1 003	751
Produit ou charge net d'impôt	(258)	(94)
TOTAL	745	657

Au 31 décembre 2025, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale La Poste est bénéficiaire. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 186 filiales au 31 décembre 2025 (contre 211 au 31 décembre 2024) dont 23 sortantes.

Au titre de l'exercice 2025, le taux d'impôt sur les sociétés (IS) français de droit commun est de 25%.

La contribution sociale est égale à 3.3% de l'IS de référence diminuée d'un abattement de 763 000 €.

La charge d'impôt courant comprend la contribution exceptionnelle sur les bénéfices instaurée par la loi de finance de février 2025. Le calcul de cette contribution repose sur la moyenne des impôts sur les sociétés dus au titre des exercices 2025 et 2024 du groupe d'intégration fiscale de La Poste. Son impact, présenté ci-dessous, comprend la totalité de la contribution relative à l'exercice 2025 et à l'exercice 2024.

Le produit d'intégration fiscale s'élève à 1 003 millions d'euros. Il correspond à la somme des charges d'impôt des filiales bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale.

Le montant des bénéfices transmis au groupe par les filiales dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élève, au 31 décembre 2025, à 3 milliards d'euros.

Dans le cadre des conventions d'intégration fiscale liant La Poste à ses filiales intégrées, il est stipulé que les filiales redevenant bénéficiaires conservent la faculté d'utiliser leurs déficits antérieurs reportables, nés pendant la période d'intégration fiscale, pour le calcul de la charge d'impôt due à la société mère. L'utilisation de ces déficits par les filiales génère une charge pour le Groupe au titre de l'exercice de consommation des dits déficits, dès lors que les filiales restent membres du groupe d'intégration.

La charge nette d'impôt de 258 millions d'euros correspond principalement à la charge d'impôt à payer par La Poste SA en sa qualité de société mère de l'intégration fiscale et aux crédits d'impôt de La Poste SA au titre de l'exercice.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Eléments entraînant un allègement de la dette future d'impôt		
- Différences temporaires		
dont :		
* Provisions pour préretraite et indemnités de départ en retraite	632	918
* Provision pour dépréciation des actifs de la BSCC	345	400
* Autres provisions non déductibles	184	243
* Autres différences temporaires (dont écarts de conversion passif)	54	40
TOTAL	1 215	1 601
Eléments entraînant un accroissement de la dette future d'impôt		
- Poste Immo - Apport en sursis d'imposition	(5)	15
- Divers	109	90
TOTAL	104	105

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

10.1 Valeurs brutes

10.2 Amortissements et dépréciations

10.1 Valeurs brutes

Les flux d'immobilisations incorporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Frais de recherche et développement	335	-	(8)	76	403
Concessions, brevets et droits similaires	25	-	(13)	-	12
Logiciels	1 157	3	(179)	80	1 061
Droits au bail	8	-	(1)	-	7
Fonds de commerce	3	1	-	-	4
Immobilisations incorporelles en cours	192	121	-	(152)	161
TOTAL	1 720	125	(201)	4	1 648

La colonne « reclassements » correspond aux immobilisations mises en service au cours de l'exercice.

La colonne « Sorties » correspond essentiellement à des mises au rebut d'immobilisations complètement amorties.

10.2 Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Frais de recherche et développement	185	60	(8)	-	237
Concessions, brevets et droits similaires	24	1	(13)	-	12
Logiciels	991	117	(179)	-	929
Droit au bail	7	-	(1)	-	6
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 207	178	(201)	-	1 184
Dépréciation de fonds de commerce	2	-	-	-	2
Dépréciation des autres immobilisations incorporelles	206	46	(96)	-	156
TOTAL DEPRECIATIONS	208	46	(96)	-	158
TOTAL	1 415	224	(297)	-	1 342

Les frais de recherche et de développement comptabilisés en charges sur l'exercice 2025 s'élèvent à 82 millions d'euros.

La dépréciation des actifs immobilisés incorporels du Courrier enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2025 s'élève à 150 millions d'euros (192 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

11.1 Valeurs brutes

11.2 Amortissements et dépréciations

Les flux d'immobilisations corporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

11.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Terrains	39	-	(4)	-	35
Constructions	227	-	(10)	10	227
Installations techniques, matériel et outillage	1 384	34	(23)	23	1 418
Matériel de transport	43	1	(1)	-	43
Matériel informatique	387	25	(34)	-	378
Autres immobilisations corporelles	1 279	30	(33)	18	1 294
Immobilisations corporelles en cours	68	47	-	(55)	60
TOTAL	3 427	137	(105)	(4)	3 455

La colonne « Sorties » correspond essentiellement à des mises au rebut d'immobilisations complètement amorties.

11.2 Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Constructions	150	8	(9)	-	149
Installations techniques, matériel et outillage	1 091	64	(23)	-	1 132
Matériel de transport	37	3	(1)	-	39
Matériel informatique	333	31	(34)	-	330
Autres immobilisations corporelles	972	58	(31)	-	999
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 583	164	(98)	-	2 649
Dépréciations des terrains et constructions	1	-	(1)	-	-
Dépréciations des autres immobilisations corporelles	208	50	(63)	-	195
TOTAL DEPRECIATIONS	209	50	(64)	-	195
TOTAL	2 792	214	(162)	-	2 844

La dépréciation des actifs immobilisés corporels du Courrier enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2025 s'élève à 195 millions d'euros (208 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 12 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste se décompose comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Titres de participation	10 874	447	(3)	11 318
Dépréciations sur titres de participation	(177)	-	51	(126)
Titres de participation nets	10 697	447	48	11 192
Prêts intra-groupe	7 780	389	(699)	7 470
Autres prêts	42	1	(6)	37
Dépréciations sur prêts	(45)	(130)	-	(175)
Prêts nets	7 777	260	(705)	7 332
Autres immobilisations financières	26	17	(34)	9
Autres immobilisations financières nettes	26	17	(34)	9
TOTAL	18 500	724	(691)	18 533

Les participations de La Poste sont majoritairement regroupées au sein des sociétés holding Geopost, Poste Immo, La Banque Postale et Véhiposte dont La Poste détient la totalité du capital.

Les principales variations enregistrées sur les titres de participation de La Poste proviennent notamment des augmentations de capital :

- de Poste Immo, réalisée par conversion des prêts pour 134 millions d'euros ; à laquelle s'ajoute une augmentation de capital de 10 millions d'euros suite au versement des dividendes 2024 en actions,
- de Mediaposte SAS, réalisée par conversion du compte courant et des prêts intra groupe, pour un total de 128 millions d'euros,
- de La Poste Nouveaux Services, réalisée par conversion du compte courant, pour 83 millions d'euros,
- de Docaposte, réalisée par conversion des prêts, pour 53 millions d'euros.

La dépréciation des titres de participation concerne principalement les filiales Mediaposte SAS, La Poste Santé & Autonomie, Somepost, La Poste Venture et LP10.

Le poste « prêts » se compose majoritairement de prêts accordés par La Poste à ses filiales.

- Les évolutions constatées sur les prêts intra-groupes à fin décembre 2025 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentation	Diminution
Véhiposte SAS	126	125
Geopost	63	148
La Poste Santé et Autonomie	52	10
Asendia	17	3
Docaposte	7	68
Poste Immo	-	163
Mediaposte SAS	-	27
Holding Bnum	-	24
Mediaposte Holding	-	1
Variation des intérêts courus non échus	124	130
TOTAL	389	699

- La dépréciation sur prêts concerne ceux octroyés aux filiales (La Poste Santé & Autonomie pour 167 millions d'euros) et aux organismes de construction de logements conventionnés pour 8 millions d'euros (inclus dans le poste « autres prêts »).

La répartition des prêts et autres immobilisations financières par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	Échéance			31/12/2024
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Titres de participation	11 318	-	-	11 318	10 874
Prêts bruts	7 507	717	3 486	3 304	7 822
Autres immobilisations financières	9	-	9	-	26
TOTAL	18 834	717	3 495	14 622	18 722

NOTE 13 STOCKS ET EN COURS DE PRODUCTION

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	109	(4)	105	103
Stocks de produits finis et intermédiaires	26	(1)	25	23
TOTAL	135	(5)	130	126

NOTE 14 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

14.1 Créances d'exploitation

14.2 Dettes d'exploitation

14.1 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	Échéance			31/12/2024
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances clients et comptes rattachés	1 074	1 074	-	-	1 134
Créances sur opérations du courrier international	392	392	-	-	398
Dépréciation des créances clients	(80)	(80)	-	-	(76)
Créances clients et comptes rattachés	1 386	1 386	-	-	1 456
Créances sociales et fiscales	758	758	-	-	785
Autres créances d'exploitation	87	87	-	-	85
Autres créances	845	845	-	-	870
TOTAL	2 232	2 232	-	-	2 326

Les créances sociales et fiscales intègrent notamment les compensations des missions de service public relatives au Service Universel Postal au titre de 2025 pour 450 millions d'euros.

14.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	Échéance			31/12/2024
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 104	1 104	-	-	1 109
Dettes sur opérations du courrier international	310	310	-	-	318
Dettes fiscales et sociales	1 167	1 167	-	-	1 136
Autres dettes d'exploitation	468	468	-	-	398
TOTAL	3 049	3 049	-	-	2 961

Les créances et les dettes sur opérations du courrier international sont détenues essentiellement envers les opérateurs postaux étrangers au titre des frais terminaux. Les frais terminaux sont des produits qui visent à rémunérer les prestations rendues par les offices postaux pour traiter le courrier venant des autres opérateurs étrangers.

NOTE 15 PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

15.1 Actif

15.2 Passif

15.1 Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025		31/12/2024	
		Produits à recevoir	Solde bilan	Produits à recevoir	Solde bilan
Prêts intra-groupe	12	124	7 470	130	7 780
Autres immobilisations financières	12	-	9	-	26
Créances clients et comptes rattachés	14	82	1 074	90	1 134
Autres créances courrier international	14	289	392	291	398
Créances sociales et fiscales	14	468	758	520	785
Autres créances d'exploitation	14	30	87	29	85
TOTAL		993		1 060	

Les produits à recevoir des créances sociales et fiscales comprennent notamment la subvention à recevoir de l'Etat au titre de la compensation de la mission de service public relative au Service Universel Postal pour 2025 d'un montant de 450 millions d'euros.

15.2 Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025		31/12/2024	
		Charges à payer	Solde bilan	Charges à payer	Solde bilan
Dettes financières	22	118	10 161	125	11 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	958	1 104	870	1 109
Autres dettes courrier international	14	253	310	267	318
Dettes fiscales et sociales	14	731	1 167	724	1 136
Autres dettes d'exploitation	14	277	468	238	398
TOTAL		2 336		2 224	

Les charges à payer des dettes sociales et fiscales comprennent majoritairement la charge à payer pour congés payés (210 millions d'euros charges incluses au 31 décembre 2025 contre 205 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 16 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS

Ce poste se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes courants	62	336	213	433
Créances / dettes vis-à-vis de La Banque Postale	14	-	8	-
Autres débiteurs / créditeurs divers	112	37	131	31
Dépréciation des comptes courants et des débiteurs divers	(25)	-	(24)	-
TOTAL	163	373	328	464

La situation des comptes courants représente la position de La Poste dans le cadre de la centrale de trésorerie mise en place avec les filiales du Groupe.

Les créances et dettes vis-à-vis de La Banque Postale sont générées au titre de l'activité industrielle et commerciale de La Poste.

Le solde des autres débiteurs se compose pour l'essentiel :

- de débiteurs externes, à hauteur de 25 millions d'euros,
- de primes d'émission sur emprunts à hauteur de 76 millions d'euros,
- et de charges à répartir sur frais d'émission sur emprunts à hauteur de 11 millions d'euros.

Le solde des autres créditeurs se compose pour l'essentiel :

- d'encaissements pour compte de tiers à reverser (19 millions d'euros en 2025 contre 18 millions d'euros en 2024) qui correspondent à des ventes réalisées par La Poste pour le compte de tiers (Titres cadeaux, Chronopost, etc...),
- de la part non libérée de la souscription dans les fonds pour 17 millions d'euros.

NOTE 17 COMPTES DE REGULARISATION

17.1 Actif

17.2 Passif

17.1 Actif

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ecart de conversion - actif	12	21
Charges constatées d'avance	68	80
Autres opérations	5	13
TOTAL	85	114

Les charges constatées d'avance se composent principalement :

- de charges constatées d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 2 millions d'euros (contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- de charges constatées d'avance d'exploitation pour 63 millions d'euros (72 millions d'euros au 31 décembre 2024), correspondant notamment aux loyers immobiliers facturés d'avance ainsi qu'à des charges de maintenance informatique.

17.2 Passif

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ecart de conversion - passif	12	20
Produits constatés d'avance	136	125
TOTAL	148	145

Les produits constatés d'avance se composent uniquement de produits constatés d'avance d'exploitation pour 136 millions d'euros (contre 125 millions d'euros au 31 décembre 2024).

⁽¹⁾ Les écarts de conversion concernent notamment les prêts en devises, qui font l'objet de contrats de couverture contre le risque de change.

NOTE 18 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	860	812
Comptes à terme	1 959	2 168
Disponibilités	698	915
Caisse	3	3
TOTAL	3 520	3 898

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements à court terme, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Au 31 décembre 2025, elles sont constituées de parts d'OPCVM pour 860 millions d'euros.
- L'intégralité des lignes d'OPCVM affiche une plus-value latente, qui au total s'élève à 7 millions d'euros (contre une plus-value latente de 17 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les comptes à terme se composent des placements de trésorerie, dont l'encours s'élève à 1 938 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 2 151 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les disponibilités se composent des comptes bancaires, pour 698 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 914 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 19 DEPRECIATIONS D'ACTIFS

Les dépréciations d'actifs ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2025 :

	Montants au	Dotations	Reprises 2025		Montants au
(en millions d'euros)	31/12/2024	2025	utilisées	non utilisées	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	208	46	(94)	(2)	158
Immobilisations corporelles	209	50	(50)	(14)	195
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	417	96	(144)	(16)	353
Titres de participation	177	-	(51)	-	126
Prêts	45	130	-	-	175
Dépréciations des immobilisations financières	222	130	(51)	-	301
Stocks et encours	4	5	(1)	(3)	5
Créances clients et comptes rattachés	76	10	(1)	(5)	80
Débiteurs divers	24	2	(1)	-	25
Dépréciations des actifs circulants	104	17	(3)	(8)	110
TOTAL	743	243	(198)	(24)	764

Les dépréciations des actifs sont constituées selon les principes définis dans le paragraphe G des « règles et méthodes comptables ».

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations de la période se ventilent comme suit :

	Dotations			Reprises		
(en millions d'euros)	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Immobilisations corporelles et incorporelles	96	-	-	(17)	-	(142)
Titres de participation	-	-	-	-	(50)	-
Prêts	-	130	-	-	(1)	-
Stocks et encours	5	-	-	(4)	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10	-	-	(7)	-	-
Débiteurs divers	2	-	-	(1)	-	-
TOTAL	113	130	-	(29)	(51)	(142)
TOTAL GENERAL		243			(222)	

NOTE 20 FONDS PROPRES

L'évolution des capitaux propres s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2023	5 858	1 246	190	501	(296)	7 499
Affectation du résultat	-	-	-	(296)	296	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 886	1 886
Situation au 31/12/2024	5 858	1 246	190	205	1 886	9 385
Augmentation de capital	325	169	-	-	-	494
Affectation du résultat	-	-	94	1 792	(1 886)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(494)	-	(494)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	504	504
Situation au 31/12/2025	6 183	1 415	284	1 504	504	9 890

Suite à l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, La Poste SA a procédé au versement d'un dividende de 493,6 millions d'euros distribué en totalité en actions nouvelles via une augmentation du capital social de 325,2 millions d'euros, par l'émission de 162 582 344 actions nouvelles d'une valeur nominale égale à 2 €, assortie d'une prime d'émission de 168,4 millions d'euros.

A l'issue de cette distribution, le capital social de La Poste SA est porté à 6 182 950 580 euros, divisé en 3 091 475 290 actions d'une valeur nominale égale à 2 €. La Poste SA est détenue à hauteur de 66 % par la Caisse des Dépôts et 34 % par l'Etat.

Les autres fonds propres :

La Poste a procédé le 3 mai 2018 à l'émission de titres de dette hybride perpétuelle pour un montant de 750 millions d'euros, qui a fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 404 millions d'euros en janvier 2025 et 346 millions d'euros en novembre 2025.

Par ailleurs, La Poste a réalisé le 10 janvier 2025 une émission publique d'obligations super subordonnées à durée indéterminée, remboursables au gré de la société à partir de la 6,5^{ème} année, pour un montant de 750 millions d'euros.

NOTE 21 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025		Reclassement	Montants au 31/12/2025
			utilisées	non utilisées		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	617	13	(287)	-	-	343
IDR des contractuels	300	3	(14)	-	-	289
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	370	5	(11)	-	-	364
Avantages du personnel	1 287	21	(312)	-	-	996
Risques juridiques	5	2	-	(1)	-	6
Litiges sociaux	31	11	(6)	(6)	-	30
Sinistres	23	12	(10)	(3)	-	22
Autres provisions pour risques et charges	90	9	(24)	(8)	-	67
Provisions pour risques et charges	149	34	(40)	(18)	-	125
TOTAL	1 436	55	(352)	(18)	-	1 121
Amortissements dérogatoires	75	16	(5)	-	-	86

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière des fonctionnaires et des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) des contractuels sont décrites dans la note 25.

Les provisions pour risques juridiques sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.).

La dotation de la provision pour impôt est classée en exploitation et figure dans la note 9 du Compte de Résultat

L'échéancier des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2025 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2025	Période	Période	Période	Période	
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5 et suivantes
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	342	168	96	50	23	5
IDR des contractuels	289	27	21	13	18	209
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	365	188	91	84	2	-
Risques juridiques	6	5	1	-	-	-
Litiges sociaux	30	26	3	-	-	-
Sinistres	22	7	7	5	2	1
Autres provisions pour risques et charges	67	14	34	10	8	1
TOTAL	1 121	436	253	162	52	217

Les dotations et reprises de la période se ventilent comme suit :

	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
(en millions d'euros)						
Dispositif d'aménagement de fin de carrière	13	-	-	(287)	-	-
IDR des contractuels	3	-	-	(14)	-	-
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	5	-	-	(11)	-	-
Risques juridiques	2	-	-	(1)	-	-
Litiges sociaux	11	-	-	(12)	-	-
Sinistres	12	-	-	(13)	-	-
Autres provisions pour risques et charges	9	-	-	(30)	(2)	-
TOTAL	55	-	-	(368)	(2)	-
TOTAL GENERAL		55			(370)	
Amortissement dérogatoires	-	-	16	-	-	(5)

NOTE 22 DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires hors ICNE	9 725	10 375
Intérêts courus non échus	100	107
Emprunts	9 825	10 482
Bons LA POSTE hors ICNE	50	50
Intérêts courus non échus	19	19
Bons LA POSTE	69	69
Dépôts et cautionnements reçus	32	22
Emprunts court terme hors ICNE	200	200
Intérêts courus non échus	(1)	(1)
Emprunts court terme	199	199
Comptes bancaires et valeurs à décaisser	36	243
TOTAL	10 161	11 015

L'échéancier des dettes financières (hors comptes bancaires et valeurs à décaisser) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 an à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires hors ICNE	875	750	4 000	4 025	4 850	5 600	9 725	10 375
Bons La Poste hors ICNE	50	50	-	-	-	-	50	50
Dépôts et cautionnements reçus	10	-	21	22	1	-	32	22
Emprunts court terme hors ICNE	200	200	-	-	-	-	200	199
Intérêts courus non échus	118	125	-	-	-	-	118	125
TOTAL	1 253	1 125	4 021	4 047	4 851	5 600	10 125	10 772

La variation des emprunts, hors intérêts courus non échus, est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Emprunts obligataires hors ICNE	10 375	100	(750)	9 725
Emprunts	10 375	100	(750)	9 725

La variation des emprunts est liée pour l'essentiel aux échéances et aux nouvelles émissions intervenues sur l'exercice (cf. faits marquants).

La ventilation des emprunts par nature de taux au 31 décembre 2025 est la suivante :

	Structure de la dette avant incidence des swaps de taux		Incidence des swaps de taux de variabilisation	Structure de la dette après incidence des swaps de taux	
	Montants	%	Montants	Montants	%
(en millions d'euros)					
Emprunts à taux fixe	9 725	100%	-	9 725	100%
TOTAL des emprunts	9 725	100%	-	9 725	100%

La répartition des emprunts par devise au 31 décembre 2025 est la suivante :

	Structure de la dette avant incidence des swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après incidence des swaps de devises	
	Montants	%	Montants	Montants	%
(en millions d'euros)					
Euro	9 725	100%	-	9 725	100%
TOTAL des emprunts	9 725	100%	-	9 725	100%

Prime d'émission sur emprunt obligataire

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement qui s'élèvent pour l'ensemble des emprunts obligataires à 76 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2025, contre 90 millions (primes payées) au 31 décembre 2024.

Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Epargne. L'encours est stable par rapport au 31 décembre 2024.

Dépôts et cautionnements reçus

Ce poste est principalement constitué de dépôts et cautionnements reçus des clients au 31 décembre 2025.

Emprunts court terme

En 2025, La Poste a procédé à l'émission de nouveaux billets de trésorerie. Au 31 décembre 2025, l'encours des billets de trésorerie s'élève à 200 millions d'euros.

NOTE 23 INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

• Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'Etat ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

Un avenant à ce contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat a été signé le 18 mai 2022. Il intègre les évolutions annoncées par le gouvernement relatives à son soutien aux missions de service universel postal et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la réforme du service public de transport et de distribution de la presse.

Le contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat, portant sur la période 2023-2027 et s'inscrivant dans la continuité du précédent, a été signé en juin 2023.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

• Relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de La Poste du 25 juin 2025 d'augmenter le capital social de La Poste de 325,2 millions d'euros, la Caisse des Dépôts détient toujours 66 % du capital de La Poste.

• Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public. Ces transactions sont réalisées à des conditions de marché.

Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

- Les transactions réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation sont effectuées à des conditions de marché.
- Les entreprises considérées comme étant liées à La Poste sont celles incluses par intégration globale, dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Couverture de la dette et des prêts

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Opérations de couverture	246	8	279	2
Opérations en position ouverte isolée	-	-	-	-
TOTAL	246	8	279	2

Les instruments financiers utilisés par La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste.

Conformément aux principes comptables du groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet le cas échéant d'une provision destinée à couvrir la moins-value latente sur instrument financier.

La mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 a conduit La Poste à requalifier son portefeuille d'instruments financiers en opérations de couverture.

Depuis le 31 décembre 2025, l'ensemble des emprunts en devise est arrivé à échéance. Les opérations de couverture associées ont donc été dénouées.

Les prêts en devises font l'objet d'une couverture par des contrats d'échange de conditions de devises, contractualisés avec La Banque Postale et la Société Générale.

Autres opérations de couverture

La Poste a réalisé des opérations d'achats et de ventes à terme de devises, sur le dollar de Singapour et le dirham des Emirats Arabes Unis.

Ces opérations sont soit arrivées à échéance ou dénouées par anticipation en 2025.

Au 31 décembre 2025, il n'y a plus d'opérations de couverture de changes en portefeuille.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

NOTE 25 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

- 25.1 Méthodes d'évaluation
- 25.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel
- 25.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste
- 25.4 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés
- 25.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste
- 25.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel
- 25.7 Autres avantages long terme
- 25.8 Compte personnel de formation

L'ensemble des informations relatives aux engagements postérieurs à l'emploi ou long terme envers le personnel de La Poste est regroupé dans la présente note.

Le tableau ci-dessous récapitule le traitement comptable des différents dispositifs existants :

(en millions d'euros)	Bilan		Hors Bilan	
	2025	2024	2025	2024
Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaires			X	X
Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste	X	X		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel	X	X		
Autres avantages long terme (absences rémunérées)	X	X		

25.1 Méthodes d'évaluation

Avantages postérieurs à l'emploi et à long terme

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée. Des évaluations actuarielles ont lieu chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc...) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc...).

25.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation bruts retenus au titre de l'exercice 2025, en référence aux obligations privées de première catégorie de la zone euro sont les suivants :

	Hors Bilan	
	5 ans	20 ans
Durée des engagements		
Taux d'actualisation (zone euro)	3%	4,1%

Evolution des pensions et des rémunérations

Les pensions évoluent au même rythme que l'inflation. Les évolutions sur longue période retenues pour les traitements et les salaires sont basées sur une hypothèse raisonnable par rapport à l'inflation.

25.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

Description de l'obligation qui incombe à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :

- La mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire ;
- La délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créé par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'État, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés ;
- Le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.

Depuis le 1er janvier 2015 le versement des cotisations de La Poste est effectué auprès du Centre d'Action Sociale (CAS pensions) suite à la dissolution EPNFRLP.

Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

Le décret 2021-1210 du 20 septembre 2021, qui prend effet au lendemain de sa publication, a entériné une modification des modalités de détermination du taux d'équité concurrentielle de manière à rendre plus juste son calcul au regard des différents prélèvements sociaux et fiscaux supportés par La Poste.

En application de ce décret, l'Etat a recalculé les cotisations payées au titre des années 2018 à 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Etat a acté et pris en compte la suppression du complément bancaire dans la méthode de détermination des taux de La Poste sur son secteur bancaire, impactant à la baisse les cotisations versées à La Poste. Ainsi, le taux d'équité concurrentiel applicable pour 2024 et notifié le 21 juin 2024 octroie à La Poste une « économie » de 83,6 millions d'euros liée à cette suppression du complément bancaire.

Après un examen technique approfondi réalisé en 2024 des sommes déjà versées au titre du taux d'équité concurrentielle, il apparaît que les versements déjà réalisés par La Poste depuis 2006 excèdent le montant requis sur la période 2006-2049. En conséquence, en accord avec les services de l'Etat, aucun versement et aucune charge ne sont désormais comptabilisés dans les comptes de La Poste au titre du taux d'équité concurrentiel depuis le mois de septembre 2024. La réduction de charge enregistrée à ce titre en 2025 s'élève à 181 millions d'euros.

25.4 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés

Les engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi correspondent à divers engagements d'allocations.

Evaluation de l'engagement

Le montant total des engagements relatifs aux avantages postérieurement à l'emploi est estimé à 136 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 100 millions d'euros au 31 décembre 2024. En effet, La Poste a décidé en juin 2023 de cesser d'accorder à ses retraités domiciliant leurs pensions ou retraite à La Banque Postale certains avantages à partir du 1er janvier 2024 (prestations d'action sociale et prime de fidélité).

Conformément à l'option offerte par l'article L123-13 du code de commerce, il n'est pas constitué de provision au titre de ces avantages versés postérieurement à l'emploi.

25.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste

Description des dispositifs existants

L'agent quittant La Poste pour bénéficier d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée au titre des indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 289 millions d'euros au 31 décembre 2025 (300 millions d'euros au 31 décembre 2024).

25.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel

• Temps Partiel aménagé senior (TPAS) :

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, d'un dispositif intitulé Temps Partiel Aménagé Senior (TPAS). Il est proposé à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), et d'ancienneté.

Ce dispositif a été mis en place en 2011, et ses caractéristiques sont adaptées chaque année aux conditions démographiques et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux dispositions législatives concernant les retraites.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 343 millions d'euros au 31 décembre 2025 (617 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Cette provision correspond aux personnes qui ont adhéré au dispositif à la date de clôture. En l'absence de prolongation du dispositif avant le 31 décembre 2025, aucune adhésion potentielle future n'est estimée à fin décembre 2025.

La prolongation du dispositif de TPAS a été faite courant janvier 2025 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Ce nouveau dispositif présente des conditions d'accès plus restrictive ; celui-ci étant recentré afin de pouvoir bénéficier principalement aux postiers qui occupent une fonction comportant des facteurs de pénibilité ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

L'allocation spéciale de fin de carrière destinée en priorité aux agents fonctionnaires bénéficiaires du service actif est accessible du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- L'âge d'entrée dans le dispositif répond aux règles suivantes :
 - à partir de 59 ans pour les fonctions comportant des facteurs de pénibilité au sens postal ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi
 - à partir de 61 ans et 9 mois pour les autres fonctions
- Ce dispositif est ouvert aux personnels, fonctionnaires et salariés en contrat à durée indéterminée, en activité à La Poste et comptant au moins 25 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 2025.

25.7 Autres avantages long terme

Description des dispositifs existants

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- Compte Epargne Temps : dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris.
- Congés bonifiés : congés supplémentaires et prise en charge des frais de voyage concernant les fonctionnaires provenant ou en poste dans les DOM.
- Congés longue maladie : maintien total ou partiel du traitement des fonctionnaires atteints de certaines maladies graves.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant des engagements comptabilisés à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 365 millions d'euros au 31 décembre 2025 (370 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces provisions correspondent aux personnes bénéficiaires, à la date de clôture, d'un des dispositifs d'absences rémunérés, décrits ci-dessus.

25.8 Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2015, les droits acquis et non consommés par les salariés au titre du Droit Individuel à la Formation sont transférables dans le compte personnel de formation de chaque agent (loi 2014-288 du 5 mars 2014 applicable au 1er janvier 2015).

NOTE 26 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

26.1 Engagements hors bilan reçus

26.2 Engagements hors bilan donnés

26.1 Engagements hors bilan reçus

a) Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé

- Engagements reçus relatifs au capital de la société : néant.
- Engagements relatifs à des cessions de branche d'activité : néant.

b) Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société

Lignes de crédit reçues et non utilisées, et les autres ressources de liquidité potentielles.

- La Poste a mis en place le 18 octobre 2024 une nouvelle ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1,5 milliard d'euros à 5 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement de douze banques constituant un pool bancaire. La mise en place de ce nouveau crédit renouvelable fait suite à la résiliation du précédent crédit renouvelable mis en place en mars 2018 auprès de onze banques pour un montant de 1 milliard d'euros. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2025.
- L'autorisation de découvert obtenue en 2012 par La Poste auprès de La Banque Postale a fait l'objet d'un avenant en novembre 2017, qui porte le découvert autorisé de 300 millions d'euros à 400 millions d'euros. Cette autorisation de découvert est renouvelable tous les ans par tacite reconduction. Ce découvert n'a pas été utilisé au 31 décembre 2025.
- Le 27 avril 2023, La Poste a renouvelé le contrat pour une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros avec La Banque Postale, d'une durée de 5 ans. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2025.

Instruments financiers conclus.

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant

c) Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles de la société

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus par La Poste dans le cadre de son activité courante s'élève au 31 décembre 2025 à 66 millions d'euros.
- Le montant des engagements reçus par La Poste au titre des locations immobilières s'élève à 44 millions d'euros au 31 décembre 2025 dont 40 millions d'euros auprès de ses filiales (GeoPost, La Banque Postale, Asendia, Véhiposte).
- Le montant des promesses de vente d'immeubles obtenues par La Poste s'élève à 0,1 million d'euros.

26.2 Engagements hors bilan donnés

a) Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé : néant

b) Engagements hors bilan donnés liés au financement de la société

Instruments financiers conclus :

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant.

c) Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements de paiements des loyers futurs :

- Les engagements internes de La Poste auprès des sociétés du Groupe s'élèvent à 1 892 millions d'euros dont 1 388 millions d'euros au titre des locations immobilières (Poste Immo) et 504 millions d'euros au titre des locations de véhicules (Véhiposte).
- La Poste s'est engagée pour le paiement des baux externes au Groupe : le montant de cet engagement est égal à 481 millions d'euros.

Engagements divers :

- Les engagements divers de La Poste (achats de biens et prestations de services) s'élèvent à 151 millions d'euros.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

- La Poste et les organisations syndicales ont signé le 17 décembre 2025 un accord national en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, pour la période 2026 à 2027. Cet accord ne précise pas le budget alloué.

Fonds de Logement Social

- En juillet 2024, La Poste a signé avec ses partenaires sociaux un accord sur la politique sociale du logement à La Poste d'un montant de 27,8 millions d'euros pour la période 2025 à 2027. L'engagement restant à ce titre s'élève à 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Crédit-bail : néant

Engagements d'investissement :

- Le montant des commandes à des fournisseurs d'immobilisations à fin 2025 est de 33 millions d'euros.

Engagements donnés au titre de dons et d'actions de mécénat :

- En juin 2021, La Poste s'est engagée à verser des fonds à La Fondation d'Entreprise La Poste, pour un montant total égal à 4,8 millions d'euros, sur la période allant de 2022 à 2026. Au 31 décembre 2025, cet engagement s'élève à 1 millions d'euros.
- Les autres engagements de La Poste relatifs aux actions de mécénat et de partenariat s'établissent à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 dont 5,2 millions d'euros au titre des nouveaux contrats de partenariats sportifs à compter du 1er juillet 2024.

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 27 EMISSIONS D'EMPRUNTS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	100	-
Billets de trésorerie	740	600
Autres Emprunts et dettes assimilés	750	-
TOTAL	1 590	600

NOTE 28 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	(750)	(1 000)
Billets de trésorerie	(740)	(600)
Autres Emprunts et dettes assimilés	(750)	-
TOTAL	(2 240)	(1 600)

NOTE 29 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3 519	3 898
Comptes bancaires créditeurs	(36)	(244)
Comptes courants filiales	(80)	(218)
TOTAL	3 403	3 436



NOTE 30 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés (*)	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes 31/12/2025	Résultat au 31/12/2025	Dividendes encaissés par La Poste
(en millions d'euros)				Valeur brute	Valeur nette					
Renseignements détaillés sur les sociétés dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de La Poste :								0		
Filiales (détenues à plus de 50 %)										
Geopost 26, rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux	900	-155	100%	1 595	1 595	4 022		17	-349	27
La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	6 585	1 994	100%	6 821	6 821	0		5 259	804	534
Poste Immo 111, boulevard Brune 75618 Paris Cedex 14	1 615	35	100%	1 638	1 638	984		99	-2	10
Mediapost SAS 19, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 3	5	4	100%	283	174	0		286	4	
Mediapost Holding 17, rue de la Vanne 92120 Montrouge	64	-41	100%	64	18	68		0	-7	
Docaposte 45-47, boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry sur Seine	143	85	100%	500	500	819		1 387	23	
Viapost SAS 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicêtre	16	20	100%	126	126	0		16	4	7
La Poste Nouveaux Services 9, rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris Cedex 15	37	-14	100%	109	109	121		0	-14	
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
néant										
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de La Poste :										
Filiales / Participations				182	160	907				8
Total				11 318	11 141	6 920				586

(*) il s'agit uniquement des prêts accordés aux filiales de 1er rang ; et donc, hors prêts Asendra d'un montant de 550 M€ au 31 décembre 2025



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret
France



TOUR EQHO
2 Avenue Gambetta – CS 60055
92066 Paris La Défense
France

LA POSTE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
LA POSTE

Société Anonyme
RCS 356 000 000 RCS PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société LA POSTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA POSTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des actifs immobilisés relatifs à l'activité Courrier

Risque identifié

L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Courrier correspond à l'activité Courrier de La Poste. Celle-ci comprend des actifs incorporels (logiciels) et des actifs corporels (machines de traitement/tri, installations, matériels informatiques, etc.).

Ces immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'entrée puis amorties sur leur durée d'utilisation prévue par la Direction. Elles font l'objet d'un test de valeur, en cas d'indice de perte de valeur identifié par la Direction, pour déterminer une valeur recouvrable, donnant lieu, le cas échéant, à un ajustement de leur valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2025, les actifs incorporels et corporels du Courrier sont intégralement dépréciés pour un montant de 345 M€ (195 M€ d'immobilisations corporelles et 150 M€ d'immobilisations incorporelles), comme indiqué en note 10.2 « amortissement et dépréciation » des immobilisations incorporelles et en note 11.2 « amortissement et dépréciation » des immobilisations corporelles.

Le test de dépréciation a été réalisé selon les modalités exposées dans la note II.G « Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation des actifs immobilisés dédiés à l'activité Courrier de La Poste est un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs et des dépréciations effectuées, du degré de jugement entourant les prévisions et estimations de la Direction dans un contexte d'aléas et d'incertitudes liées à l'environnement économique, de la sensibilité des évaluations aux hypothèses d'exploitation, économiques et financières et de la prise en compte d'une quote-part du produit de la compensation au titre du Service Universel Postal.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie avec les normes comptables applicables et examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

Nous avons notamment :

- Examiné l'identification des indices de perte de valeur ;
- Rapproché la valeur des actifs économiques nets testés des éléments comptables sous-jacents ;

- Analysé les éléments composant la valeur comptable de l'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ;
- Examiné le processus d'établissement des prévisions et apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les sources d'information à notre disposition, les réalisations observées, les données issues du processus budgétaire de la Direction du Courrier, et les orientations du plan stratégique ;
- Étudié, avec l'aide de nos spécialistes internes, la méthodologie de calcul des valeurs recouvrables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses et paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance normatif) ;
- Examiné les tests de sensibilité de la Direction aux variations de certains paramètres et hypothèses ;
- Étudié la documentation ayant conduit à prendre en compte la compensation au titre du service universel postal dans le plan d'affaire et la valeur terminale et la quote-part de cette compensation allouée à l'activité Courrier dans celui-ci.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels en note II-G « Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles », en note 10.2 « amortissement et dépréciation » des immobilisations incorporelles et en note 11.2 « amortissement et dépréciation » des immobilisations corporelles.

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participations représentent au 31 décembre 2025, 11 318 M€ en valeurs brutes et 11 192 M€ en valeurs nettes. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Comme indiqué dans la note II.H « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée à la date de clôture. La valeur d'inventaire est généralement déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres éventuellement consolidés, de la filiale ou de l'ensemble considéré ou par application de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Au 31 décembre 2025, les titres de participation constituent un montant significatif des actifs de La Poste SA. Leurs valeurs d'inventaire reposent en partie sur des estimations et requièrent l'exercice du jugement de la société. Nous avons donc considéré que leur valorisation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables applicables, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie d'évaluation de la valeur d'inventaire.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons comparé la valeur d'inventaire des titres de participation avec le montant des quotes-parts détenues dans les capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons :

- Comparé la valeur d'inventaire à celle issue des flux de trésorerie actualisés pour la filiale ou l'ensemble considéré ;
- Apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la société, notamment le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport à notre connaissance du contexte économique et d'activité, ainsi que la fiabilité du processus d'établissement des estimations de la société en analysant les différences significatives, le cas échéant, entre les prévisions et les réalisations sur les années écoulées ;
- Analysé la cohérence des paramètres retenus dans le calcul des taux d'actualisation et des taux de croissance appliqués aux estimations de flux de trésorerie.

Nous avons également contrôlé que la note II.H « Titres de participation », la note 12 « Immobilisations financières » et la note 30 « Tableau des Filiales et Participations » de l'annexe aux comptes annuels, donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Présidente Directrice Générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Poste par votre Assemblée Générale du 8 juin 2021 pour le cabinet FORVIS MAZARS et par arrêté interministériel du 29 juin 2009 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet FORVIS MAZARS était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la dix-septième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Fait à Levallois Perret et Paris La Défense, le 23 mars 2026

FORVIS MAZARS SA

KPMG SA

Signé par :

GONZAGUE SENLIS
13134B0E5F0546B...

Gonzague Senlis
Associé

DocuSigned by :

Charles de Boisriou
5F32E8222C8C4A4...

Charles de Boisriou
Associé

Stéphanie Millet
Associée

Signé par :

Xavier DE CONINCK
6B397DA3374C4B7...

Xavier de Coninck
Associé

LA POSTE COMPTES ANNUELS

31 décembre 2025



LA POSTE
GROUPE

SOMMAIRE

Compte de résultat.....	page 3
Bilan	page 4
Tableau de flux de trésorerie.....	page 6
Spécificités La Poste.....	page 7
Faits marquants.....	page 8
Evènements postérieurs à la clôture	page 9
Règles et méthodes comptables.....	page 10
Notes sur le Compte de Résultat.....	page 18
Note n° 1 : Chiffre d'affaires	
Note n° 2 : Autres produits d'exploitation	
Note n° 3 : Autres charges externes	
Note n° 4 : Impôts, taxes et versements assimilés	
Note n° 5 : Charges de personnel	
Note n° 6 : Dotations nettes aux amortissements, provisions, dépréciations et autres charges	
Note n° 7 : Résultat financier	
Note n° 8 : Résultat exceptionnel	
Note n° 9 : Impôts sur les bénéfices	
Notes sur le bilan.....	page 28
Note n° 10 : Immobilisations incorporelles	
Note n° 11 : Immobilisations corporelles	
Note n° 12 : Immobilisations financières	
Note n° 13 : Stocks et en cours de production	
Note n° 14 : Créances et dettes d'exploitation	
Note n° 15 : Produits à recevoir et charges à payer	
Note n° 16 : Débiteurs et créditeurs divers	
Note n° 17 : Comptes de régularisation	
Note n° 18 : Valeurs mobilières de placement et disponibilités	
Note n° 19 : Dépréciation d'actifs	
Note n° 20 : Fonds propres	
Note n° 21 : Provisions pour risques et charges	
Note n° 22 : Dettes financières	
Note n° 23 : Informations concernant les transactions avec les parties liées	
Engagements hors bilan.....	page 45
Note n° 24 : Instruments financiers dérivés	
Note n° 25 : Engagements envers le personnel	
Note n° 26 : Autres engagements hors bilan	
Notes sur le tableaux des flux de trésorerie.....	page 52
Note n° 27 : Emissions d'emprunts	
Note n° 28 : Remboursements d'emprunts	
Note n° 29 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	
Tableau des filiales et participations	page 53
Note n° 30 : Tableau des filiales et participations	

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les tableaux ou les variations.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'Affaires Services, Courrier, Colis		6 866	7 170
Chiffre d'affaires Grand Public Numérique		2 902	3 048
Chiffre d'affaires Immobilier		17	22
Chiffre d'affaires Autres		18	20
Chiffres d'affaires	Note 1	9 803	10 260
Autres produits d'exploitation	Note 2	2 736	2 911
Produits d'exploitation		12 539	13 171
Achats		(433)	(467)
Autres charges externes	Note 3	(4 789)	(5 359)
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 4	(627)	(634)
Charges de personnel	Note 5	(7 554)	(7 571)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 6.1	28	(56)
Autres charges	Note 6.2	(7)	(3)
Charges d'exploitation		(13 382)	(14 090)
Résultat d'exploitation		(843)	(919)
Résultat financier	Note 7	612	2 158
Résultat courant		(231)	1 239
Résultat exceptionnel	Note 8	(10)	(10)
Résultat avant impôt		(241)	1 229
Impôt sur les bénéfices	Note 9	745	657
RESULTAT NET		504	1 886

BILAN ACTIF

		31/12/2025			31/12/2024
(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	Note 10	1 648	(1 342)	306	305
Terrains et constructions		262	(149)	113	115
Autres immobilisations corporelles		3 193	(2 695)	498	520
Immobilisations corporelles	Note 11	3 455	(2 844)	611	635
Immobilisations financières	Note 12	18 834	(301)	18 533	18 500
ACTIF IMMOBILISE		23 937	(4 487)	19 450	19 440
Stocks et en cours	Note 13	135	(5)	130	126
Créances clients et comptes rattachés		1 466	(80)	1 386	1 456
Autres créances		845	-	845	870
Créances d'exploitation	Note 14	2 311	(80)	2 231	2 326
Débiteurs divers	Note 16	188	(25)	163	328
Comptes de régularisation	Note 17	85	-	85	114
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 18	3 519	-	3 519	3 898
ACTIF CIRCULANT		6 238	(110)	6 128	6 792
TOTAL ACTIF		30 176	(4 597)	25 578	26 232

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2025	31/12/2024
Capital social		6 183	5 858
Primes liées au capital		1 415	1 246
Réserves		284	190
Report à nouveau		1 504	206
Résultat de l'exercice		504	1 886
CAPITAUX PROPRES	Note 20	9 890	9 386
AUTRES FONDS PROPRES	Note 20	750	750
PROVISIONS REGLEMENTEES	Note 21	86	75
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 21	1 121	1 436
Emprunt		9 825	10 482
Emprunts et dettes financières diverses		300	290
Comptes bancaires et valeurs à décaisser		36	243
Dettes financières	Note 22	10 161	11 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 414	1 427
Dettes fiscales et sociales		1 167	1 136
Autres dettes d'exploitation		468	398
Dettes d'exploitation	Note 14	3 049	2 961
Créditeurs divers	Note 16	373	464
Comptes de régularisation	Note 17	148	145
Créditeurs divers et comptes de régularisations		521	609
DETTES		13 731	14 585
TOTAL PASSIF		25 578	26 232

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net		504	1 886
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Plus ou moins-values de cessions		2	(373)
- Variations nettes des provisions		(304)	(278)
- Dépréciations, amortissements et pertes de valeur		358	300
- Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		(19)	(250)
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		541	1 285
- Produits et charges financiers		(103)	(118)
- Impôts		(744)	(658)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt		(306)	509
- Variation des stocks et encours		(4)	2
- Variation des créances d'exploitation		87	320
- Variation des dettes d'exploitation		28	(466)
- Variation des autres actifs et passifs d'exploitation		40	(27)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		151	(172)
- Produits de CICE de la période		(1)	(1)
- Impôts payés		793	992
Flux de Trésorerie provenant des activités d'exploitation		637	1 328
- Acquisition d'actifs incorporels et corporels et variation des fournisseurs d'immobilisations		(249)	(345)
- Acquisition d'actifs financiers		(408)	(1 245)
- Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise		-	(2)
- Encaissements provenant de la cession d'actifs incorporels et corporels		14	5
- Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		481	931
- Sorties de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		-	496
Flux de Trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(162)	(160)
- Intérêts financiers		114	133
- Emissions d'emprunts	Note 27	1 590	600
- Remboursements d'emprunts	Note 28	(2 240)	(1 600)
- Autres flux liés aux opérations de financement		28	(38)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(508)	(905)
VARIATION DE TRESORERIE		(33)	263
- Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		3 436	3 173
- Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	Note 29	3 403	3 436

SPECIFICITES LA POSTE

Le statut de La Poste

La Poste est une société anonyme régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, notamment le Code de Commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions particulières, telles que la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ou la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications.

La Poste remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la loi du 2 juillet 1990 précitée et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.

Les missions de service public et d'intérêt général sont :

- le service universel postal ;
- la contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire ;
- le transport et la distribution de la presse ;
- l'accessibilité bancaire, dans les conditions prévues par les articles L. 221-2 et L. 518-25-1 du Code Monétaire et Financier.

La Poste assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2021, La Poste est devenue société à mission au sens de l'article L210-10 du Code de Commerce. Elle a ainsi adopté une raison d'être et s'est fixée les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

- contribuer au développement et à la cohésion des territoires ;
- favoriser l'inclusion sociale ;
- promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ;
- œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.

Par décret de juillet 2025, La Poste a été renouvelée en tant que prestation du SU, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 10 ans.

FAITS MARQUANTS

1. Accord de l'ARCEP sur l'augmentation des tarifs 2025

De nouvelles évolutions tarifaires nationales et internationales du courrier et du colis ont eu lieu le 1er janvier 2025, suite à l'avis rendu par l'ARCEP le 15 juin 2023 (n° 2023-1298). Ces évolutions tarifaires correspondent à la deuxième année de mise en œuvre de l'encadrement tarifaire pluriannuel fixé par l'Arcep pour la période 2024-2025 dans sa décision du 15 juin 2023.

- Les tarifs courrier-colis du Service Universel Postal augmentent en moyenne de 6,8 % au 1er janvier 2025.
- Le tarif de la Lettre verte, pour les envois du quotidien, qui était de 1,29 € en 2024, s'élève à 1,39 € en 2025.
- Pour les entreprises, les tarifs du courrier industriel de gestion augmentent de 5,8 % et ceux du marketing direct de 3,1 %.
- Les tarifs des Colissimo envoyés par les particuliers, toutes destinations confondues (France et international), augmentent en moyenne de 5,2 %.

Ces ajustements s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs décidé par l'ARCEP.

2. Augmentation du capital social de La Poste SA

Suite à l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, La Poste SA a procédé au versement d'un dividende de 493,6 millions d'euros distribué en totalité en actions nouvelles via une augmentation du capital social de 325,2 millions d'euros, par l'émission de 162 582 344 actions nouvelles d'une valeur nominale égale à 2 €, assortie d'une prime d'émission de 168,4 millions d'euros.

A l'issue de cette distribution, le capital social de La Poste SA est porté à 6 182 950 580 euros, divisé en 3 091 475 290 actions d'une valeur nominale égale à 2 €. La Poste SA est détenue à hauteur de 66 % par la Caisse des Dépôts et 34 % par l'Etat.

3. Emprunts

La Poste a réalisé le 10 janvier 2025 une émission publique d'obligations super subordonnées à durée indéterminée remboursables au gré de la Société à partir de la 6,5ème année pour un montant de 750 millions d'euros. Ces obligations sont classées en autres fonds propres dans les comptes sociaux (cf. note 20).

Le remboursement des obligations de même nature émises en 2018 pour 750 millions d'euros est intervenue au cours de l'année 2025.

Le 4 juin 2025, La Poste a remboursé l'emprunt obligataire émis en 2015 pour 750 millions d'euros.

Le 18 septembre 2025, La Poste a procédé à l'abondement de la souche obligataire à échéance juin 2030 pour un montant de 100 millions d'euros.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de La Poste ne s'est produit postérieurement à la clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I- Référentiels comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et de tous les règlements ANC postérieurs venant le modifier.

A compter du 1^{er} janvier 2024, La Poste a fait le choix d'appliquer par anticipation le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, applicable au 1^{er} janvier 2025 et homologué par arrêté du 26 décembre 2023.

Pour rappel, ce règlement apporte des évolutions notamment sur les éléments suivants :

- nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel
- suppression des transferts de charges
- simplification du plan de comptes, facilitant la digitalisation des états financiers
- prise en compte des évolutions indiquées ci-dessus dans les modèles des états financiers.

II- Principes comptables

A. Recours à des estimations

La préparation des états financiers amène La Poste à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

B. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte (comptabilisation « à l'avancement »). Le chiffre d'affaires des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) est, quant à lui, enregistré lors de la vente, hors situation exceptionnelle. Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêt.

C. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Seuls les produits et les charges de **nature inhabituelle** et d'une **survenance exceptionnelle** sont classés en résultat exceptionnel. La Poste a choisi de classer en résultat exceptionnel les éléments suivants :

- amortissements et dépréciations à caractère purement fiscal ;
- éléments liés à une cause de force majeure (incendies, tempêtes, etc...) ;
- corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.

D. Impôts

La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Les modalités de l'intégration fiscale sont précisées en note 9.

Règles de taxation à la TVA :

Les dispositions de l'article 261.4.11° du Code Général des Impôts prévoient une exonération de TVA pour les prestations de services qui relèvent du service universel postal défini par l'article L1 du Code des postes et communications électroniques effectuées par le prestataire en France du service universel postal tel que désigné à l'article L2 du même Code.

En tant que prestataire français en charge du service universel postal, La Poste exonère de TVA l'ensemble des produits postaux relevant du périmètre du service universel postal qu'elle vend. Les produits postaux commercialisés par La Poste et ne relevant pas de ce périmètre du service postal universel sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application du taux normal de TVA sous réserve de l'application des règles de territorialité de TVA en matière de prestations de services).

Contribution Economique Territoriale :

L'article 344 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts modifié par décret fixe le taux des abattements des bases d'impositions directes dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire. Cet abattement est fixé pour 2024 à 99 % des bases d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises et pour les taxes foncières, et à 99 % de la valeur ajoutée retenue pour l'application de l'article 1586 ter pour ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

La notification de l'abattement n'a pas encore été reçue à ce jour pour l'année 2025.

E. Immobilisations incorporelles

Le règlement ANC 2014-03 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail.

Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles sont précisées dans le paragraphe G ci-dessous.

Frais de recherche et de développement :

Les frais de développement sont enregistrés en charges à l'exception des dépenses relatives aux développements informatiques réalisés en interne dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique
- la direction dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire le logiciel
- il existe une indication concrète quant à l'intention de produire le logiciel et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins propres de La Poste ou à ceux de sa clientèle.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur une durée comprise entre 3 ans et 5 ans dès leur mise en service.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice est fourni dans la note 10.

F. Immobilisations corporelles

1. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par La Poste :

Parc Immobilier (6 composants) :

- Gros œuvre ;
- Toiture ;
- Menuiserie et travaux extérieurs ;
- Gros équipements ;
- Petits équipements et agencements ;
- Terrain.

Matériels :

- Machines de tri : trois composants (mécanique, intelligence, périphérique). Un quatrième composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD) ;
- Matériel d'environnement de tri : deux composants (mécanique, intelligence).

2. Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation comptable sur les actifs, les durées d'utilité des immobilisations ont été revues en 2005, avec pour conséquence principale un allongement de la durée moyenne d'amortissement, portant essentiellement sur :

- Le parc immobilier, notamment sur le composant principal gros œuvre
- Les machines de tri, sur le composant principal mécanique

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions : la durée dépend de la famille technico architecturale de rattachement de l'immeuble (sept familles ont été définies au niveau de La Poste) et répartie selon les cinq composants suivants :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| • Gros œuvre : | de 20 à 80 ans |
| • Toiture : | de 20 à 60 ans |
| • Menuiserie et travaux extérieurs : | de 20 à 40 ans |
| • Gros équipements : | de 15 à 20 ans |
| • Petits équipements et agencements : | de 5 à 10 ans |

Matériels :

- | | |
|--|---------------|
| • Machines de tri : | de 5 à 15 ans |
| • Matériel d'environnement de tri : | de 5 à 8 ans |
| • Matériel de bureau et informatique : | de 3 à 5 ans |
| • Mobilier de bureau : | 10 ans |

L'Administration fiscale ayant maintenu la possibilité d'amortir la structure des immobilisations décomposées sur la durée d'usage (BOI 4 A-13-05), La Poste a comptabilisé un amortissement dérogatoire sur les éléments suivants de l'actif immobilisé :

- le composant principal « gros œuvre » des immeubles, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 40 ans ;
- le composant principal « mécanique » des machines de tri, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 6 ans et 8 mois.

3. Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont La Poste attend des avantages économiques futurs sont immobilisées.

Conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-03, les frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement ne sont pas intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

G. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont testées en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité. Si la valeur actuelle d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé ou est destiné à être cédé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est comptabilisée en résultat d'exploitation. Ce choix est également motivé par la volonté de l'entreprise d'harmoniser le traitement de ces dépréciations entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

La **valeur vénale** est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La **valeur d'usage** d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

H. Titres de participation

Les titres des sociétés filiales de La Poste sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée par référence aux méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, ou de la quote-part de capitaux propres, éventuellement consolidés, de l'ensemble considéré. Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur vénale, telle que définie dans le § G ci-avant.

Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

I. Autres immobilisations financières

Il s'agit principalement des prêts accordés par La Poste à ses filiales.

Les autres immobilisations financières concernent également des prêts accordés pour le logement social, comptabilisés à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement.

J. Stocks et en cours

La Poste applique la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré pour évaluer le coût d'entrée de ses stocks, à l'exception des produits finis qui sont évalués à leur coût de production.

Lors de l'arrêté des comptes et conformément au règlement ANC 2014-03 sur les actifs, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage, cette dernière correspondant généralement à l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est la plus faible, une dépréciation doit être comptabilisée pour ramener le coût d'entrée au niveau de la valeur actuelle.

K. Créances d'exploitation

1. Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale.

Règles de dépréciation des créances clients :

- Les créances relatives aux clients placés en règlement ou liquidation judiciaire sont dépréciées à 100% de leur valeur, quelle que soit leur ancienneté.
- Pour les autres créances, la dépréciation est fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement :
 - Antériorité supérieure à 1 an : dépréciation à 100% de la valeur de la créance ;
 - Antériorité comprise entre 3 mois et 1 an : le taux de provisionnement est calculé en fonction d'un « taux de perte » moyen. Le taux de perte correspond à la différence entre les créances existant au 1er janvier de l'année N et le montant des règlements intervenus au cours de cet exercice N.

2. Autres créances

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'antériorité ou du risque de non-recouvrement.

L. Débiteurs / créditeurs divers et comptes de régularisation

Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation retracent principalement les flux en cours de dénouement à la clôture de la période, notamment ceux portant sur les opérations comptables internes au Groupe La Poste.

M. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

N. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours en vigueur à la date de clôture de la période. Pour les dettes et créances, si le taux de conversion à la date d'arrêté comptable a pour effet de modifier cette valeur historique, les différences constatées sont alors inscrites au bilan dans des comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

A La Poste, les écarts de conversion actif ou passif sont principalement liés aux opérations de financement.

O. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, la Poste a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par La Poste pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par La Poste, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

P. Régime de retraite et dispositifs d'aménagement de fin de carrière

1. Régime de retraite

Fonctionnaires

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1er janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note 25.3 de l'annexe.

Personnel contractuel

Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste est le régime de droit commun. Il s'agit d'un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes de La Poste. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de la période.

2. Indemnités de départ à la retraite (Personnel contractuel)

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan.

Suite à la mise à jour en novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises, qui introduit un choix de méthodes relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies, La Poste a opté pour la méthode telle que posée par la décision IFRS IC validée par l'IASB en mai 2021.

Ainsi, à compter de 2021, les calculs réalisés par La Poste prennent en compte le nombre d'années correspondant à celui qui sera retenu au moment du départ du salarié pour déterminer le montant de son indemnité de départ. Les principales hypothèses retenues et l'évaluation de l'engagement sont présentées dans la note 25 de l'annexe.

3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Les personnes prises en compte dans l'évaluation de la provision sont toutes celles qui ont adhéré à la date de clôture.

Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière existants sont décrits dans la note 25 de l'annexe.

Q. Dettes représentées par un titre (emprunts obligataires, bons La Poste, hors titres de dettes hybrides perpétuelles)

Les dettes représentées par un titre sont classées à leur valeur nominale dans le poste des dettes financières au passif du bilan. Elles sont détaillées en annexe selon la nature de leur support : emprunts obligataires et bons La Poste.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Ces primes d'émission ou de remboursement figurent à l'actif du bilan en « débiteurs divers » (voir note 16).

R. Instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées dans les engagements hors bilan en note 24.

Les opérations de couverture réalisées par La Poste suivent la comptabilité de couverture dont le principe est la symétrie de traitement entre l'instrument financier et son sous-jacent en termes de reconnaissance en résultat.

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, les instruments utilisés dans le cadre d'opérations qualifiées comptablement de « positions ouvertes isolées » font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en date d'arrêté. Leurs variations de valeur sont comptabilisées au bilan et les moins-values latentes sont constatées en résultat financier sous forme de provision pour risques et charges.

S. Capital

Le capital social de La Poste s'élève à 6,183 milliards d'euros, divisé en 3 091 475 290 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Il est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 66 % et par l'Etat à hauteur de 34 %.

Cette répartition résulte des opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public, décidées par l'Assemblée Générale Mixte de La Poste du 4 mars 2020.

T. Engagements Hors Bilan

Le Plan Comptable Général (PCG) définit les comptes d'engagements, indépendamment des notions de Bilan / Hors bilan, comme des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise, les effets de ces droits et obligations étant subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les engagements ne peuvent être retenus au titre des engagements hors bilan que dans la mesure où ils sont relatifs à des opérations dont la survenance est postérieure à la date d'arrêté comptable (engagements pris dans le cours normal de l'activité) ou s'ils sont relatifs à des actifs et passifs éventuels (engagements de garantie).

- Un passif éventuel résulte :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

U. Tableau des flux de trésorerie

La Poste établit un tableau des flux de trésorerie qui présente les entrées et les sorties de disponibilités et équivalents classées en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la cession d'actifs à long-terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement de La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc...).

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements, quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.

Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (remboursements de bons La Poste, remboursements d'emprunts).

La notion de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie de La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM « monétaires »), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts.

V. Comptes Consolidés

Des comptes consolidés sont établis au niveau du Groupe La Poste, groupe pour lequel La Poste, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 et dont le siège social est situé 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, constitue la maison mère.

NOTES SUR LE RESULTAT

NOTE 1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Correspondance	2 913	3 052
Publicité (marketing direct et IP*)	672	699
Presse	308	332
International	364	406
Autres	551	602
Services-Courrier	4 808	5 091
B to C (Business to Customers)	1 915	1 953
Autres	143	126
Colis	2 058	2 079
Branche Services-Courrier-Colis	6 866	7 170
Correspondance	892	975
Publicité (marketing direct et IP*)	38	36
International	69	92
Colis B to C	104	106
Colis C to C	386	406
Numérique (a)	114	23
Autres produits du Courrier - Colis	492	485
Grand Public et Numérique	2 095	2 123
Refacturation La Banque Postale	786	839
Divers (a)	21	86
Réseau	807	925
Branche Grand Public et Numérique	2 902	3 048
Immobilier	17	22
Autres	18	20
TOTAL	9 803	10 260

*IP : imprimés publicitaires

(a) Le chiffre d'affaires au titre des produits de La Poste Mobile est inclus dans ligne « Numérique » en 2025 (74 millions d'euros au 31/12/2025) et était intégré dans la ligne « Divers » du Réseau en 2024 (58 millions d'euros).

Au 31 décembre 2025, la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

- France / ventes nationales : 88,2 %
- Zone Union Européenne : 7,3 %
- Autres : 4,5 %

Cette ventilation géographique est stable par rapport à fin décembre 2024.

1.1

Le chiffre d'affaires Services-Courrier par activité comprend :

- **le chiffre d'affaires « Correspondance »** qui se compose du courrier de gestion (entreprises et autres personnes morales) pour 2 913 millions d'euros,
- **le chiffre d'affaires du Courrier International** qui se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Frais terminaux	98	98
Autres produits du Courrier International	266	308
TOTAL	364	406

Le chiffre d'affaires international correspond au courrier de gestion des entreprises à destination de l'étranger et aux frais terminaux.

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base des estimations de poids et de nombre d'objets distribués connues à cette date.

- **les autres produits du Courrier** qui comprennent notamment le chiffre d'affaires des contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.

1.2

Le chiffre d'affaires de la branche Grand Public et Numérique

- **Le chiffre d'affaires international de la branche Grand Public Numérique** (69 millions d'euros en 2025) se compose :
 - du CA affranchissement guichet pour 51 millions d'euros
 - des autres produits du CA international pour 18 millions d'euros

- **Le chiffre d'affaires de l'activité Grand Public Réseau** correspond principalement à des facturations à La Banque Postale.

En application des conventions de services en vigueur, La Poste facture à La Banque Postale les prestations réalisées par les bureaux de poste au titre des activités financières, qui comprennent principalement :

- l'activité des guichetiers relative aux opérations « services financiers » ;
- les travaux d'installation et de gestion opérationnelle des DAB / GAB.

Ces deux prestations s'élèvent à 786 millions d'euros contre 839 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Le chiffre d'affaires de la BGPN Réseau enregistre également les commissions perçues sur l'activité externe (hors courrier et colis) réalisée aux guichets du réseau postal, ainsi que les rémunérations reçues au titre de l'utilisation de son réseau commercial (Chronopost, La Poste Mobile).

1.3

Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière

- **Le chiffre d'affaires immobilier** se compose essentiellement des prestations effectuées par La Poste pour ses filiales immobilières.

NOTE 2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contribution presse	39	43
Compensation service universel postal	450	500
Compensation mission d'aménagement du territoire	120	120
Prestations de services au titre de l'activité bancaire	1 755	1 835
Production immobilisée	120	120
Prestations réalisées avec les filiales	172	133
Autres produits d'exploitation	72	150
Produits de cessions	8	10
TOTAL	2 736	2 911

Les autres produits d'exploitation intègrent les compensations du service universel postal et de la mission d'aménagement du territoire.

Avec le nouveau protocole d'accord portant réforme et programmation du service public de distribution de la presse abonnée pour les années 2022-2026 signé le 14 février 2022, l'Etat continue à compenser à La Poste les surcoûts relevant de la mission de service public de transport et de distribution de la presse sur la base de nouvelles règles.

Cette compensation, fixée à 38,5 millions d'euros pour l'année 2025, a été versée le 11 décembre 2025.

Les prestations de services au titre de l'activité bancaire se composent des remboursements de charges et produits facturés à La Banque Postale au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste. Elles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Coûts de personnel et d'intérim des « services financiers »	667	711
Coûts de la « ligne de conseil bancaire du Réseau La Poste »	1 088	1 124
TOTAL	1 755	1 835

Les prestations réalisées avec les filiales sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Prestations facturées aux filiales	111	72
Refacturations au titre de la mise à disposition de personnel	5	5
Management fees facturés aux filiales de premier rang	56	56
dont La Banque Postale	23	22
TOTAL	172	133

NOTE 3

AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Services extérieurs	2 301	2 830
Transport	644	659
Prestations du courrier international	161	166
Locations	1 113	1 127
Entretiens et réparations	361	355
Frais de télécommunications	72	74
Déplacements, missions	75	77
Charges d'opérations avec la clientèle	62	71
TOTAL	4 789	5 359

Le poste « services extérieurs » se compose notamment de prestations sous-traitées (768 millions d'euros) et de frais d'intermédiaires et d'honoraires (205 millions d'euros).

Les « locations » incluent les charges immobilières (loyers et charges locatives pour 807 millions d'euros) et les locations de véhicules (224 millions d'euros).

Le poste « transport » comprend les charges de transport de correspondance national et international (618 millions d'euros) ainsi que les charges de transport de fonds sous-traités (26 millions d'euros).



NOTE 4 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Taxes sur les salaires	387	394
Versement de transport	86	84
Versement libératoire taxe d'apprentissage	29	30
Cotisations F.N.A.L.	26	26
Participation à la formation professionnelle	43	40
Participation à l'effort de construction	25	24
Autres impôts et taxes	31	36
TOTAL	627	634

NOTE 5 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Traitements, primes et indemnités	5 673	5 653
Cotisations de retraite fonctionnaires	-	103
Cotisations sociales	1 443	1 431
Prestations d'actions sociales	265	199
Autres charges de Personnel	173	185
TOTAL	7 554	7 571

L'évolution des charges de personnel (-17 millions d'euros) provient notamment de :

- la variation enregistrée sur le poste « traitements, primes et indemnités » (+20 millions d'euros),
- l'arrêt du versement des cotisations de retraite des fonctionnaires intervenu courant 2024 (cf. note 25.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste),
- l'impact lié à la mise en place des CSE comprenant des coûts additionnels en 2025 pendant la période de transition et la prise en charge en 2025 de coûts ponctuels liés au démarrage des CSE.

Les effectifs s'établissent de la manière suivante (en équivalent agent / année) :

Effectifs	31/12/2025	31/12/2024
TOTAL	142 694	141 568

NOTE 6 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET AUTRES CHARGES

6.1 Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

Les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	200	207
Dotations/reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs	84	125
Dotations/reprises nettes sur provisions pour risques et charges	(312)	(276)
TOTAL	(28)	56

- La ventilation des dotations aux amortissements figure dans les notes 10 et 11 sur le bilan.
- La ventilation des dotations et reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs figure dans la note 19.
- La ventilation des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges figure dans la note 21.

6.2 Autres charges

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
VNC des immobilisations incorporelles et corporelles	7	3
TOTAL	7	3

Le résultat net de cessions sur les immobilisations incorporelles et corporelles s'élève à +1 million d'euros au 31/12/2025 (contre +7 millions d'euros au 31/12/2024).

NOTE 7 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'intérêts sur emprunts (y compris billets de trésorerie et impact des instruments financiers)	(224)	(232)
Produits nets d'intérêts sur prêts et comptes courants	228	222
Produits financiers des placements de trésorerie	100	128
Revenus des participations	586	1 625
Mouvements sur dépréciation des titres de participation	50	41
Mouvements sur dépréciation des prêts intra-groupe et comptes courants	(130)	(12)
Mouvements sur situation nette négative	-	14
Résultat de cessions d'immobilisations financières	-	373
Autres	2	(1)
TOTAL	612	2 158

Le résultat financier au 31 décembre 2025 est principalement constitué :

- des revenus des participations qui se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
La Banque Postale	534	1 348
GeoPost	27	250
Poste Immo	10	21
Viapost	7	2
Autres	8	4
TOTAL	586	1 625

- de la charge d'intérêts sur emprunts pour 224 millions d'euros,
- des produits nets d'intérêts des prêts et comptes courants avec les filiales pour 228 millions d'euros.



NOTE **8** **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net sur amortissements dérogatoires	(10)	(10)
TOTAL	(10)	(10)

NOTE 9 IMPOTS SUR LES BENEFICES

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produits ou charges d'intégration fiscale	1 003	751
Produit ou charge net d'impôt	(258)	(94)
TOTAL	745	657

Au 31 décembre 2025, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale La Poste est bénéficiaire. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 186 filiales au 31 décembre 2025 (contre 211 au 31 décembre 2024) dont 23 sortantes.

Au titre de l'exercice 2025, le taux d'impôt sur les sociétés (IS) français de droit commun est de 25%.

La contribution sociale est égale à 3.3% de l'IS de référence diminuée d'un abattement de 763 000 €.

La charge d'impôt courant comprend la contribution exceptionnelle sur les bénéfices instaurée par la loi de finance de février 2025. Le calcul de cette contribution repose sur la moyenne des impôts sur les sociétés dus au titre des exercices 2025 et 2024 du groupe d'intégration fiscale de La Poste. Son impact, présenté ci-dessous, comprend la totalité de la contribution relative à l'exercice 2025 et à l'exercice 2024.

Le produit d'intégration fiscale s'élève à 1 003 millions d'euros. Il correspond à la somme des charges d'impôt des filiales bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale.

Le montant des bénéfices transmis au groupe par les filiales dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élève, au 31 décembre 2025, à 3 milliards d'euros.

Dans le cadre des conventions d'intégration fiscale liant La Poste à ses filiales intégrées, il est stipulé que les filiales redevenant bénéficiaires conservent la faculté d'utiliser leurs déficits antérieurs reportables, nés pendant la période d'intégration fiscale, pour le calcul de la charge d'impôt due à la société mère. L'utilisation de ces déficits par les filiales génère une charge pour le Groupe au titre de l'exercice de consommation des dits déficits, dès lors que les filiales restent membres du groupe d'intégration.

La charge nette d'impôt de 258 millions d'euros correspond principalement à la charge d'impôt à payer par La Poste SA en sa qualité de société mère de l'intégration fiscale et aux crédits d'impôt de La Poste SA au titre de l'exercice.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Éléments entraînant un allègement de la dette future d'impôt		
- Différences temporaires		
dont :		
* Provisions pour préretraite et indemnités de départ en retraite	632	918
* Provision pour dépréciation des actifs de la BSCC	345	400
* Autres provisions non déductibles	184	243
* Autres différences temporaires (dont écarts de conversion passif)	54	40
TOTAL	1 215	1 601
Éléments entraînant un accroissement de la dette future d'impôt		
- Poste Immo - Apport en sursis d'imposition	(5)	15
- Divers	109	90
TOTAL	104	105

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

10.1 Valeurs brutes

10.2 Amortissements et dépréciations

10.1 Valeurs brutes

Les flux d'immobilisations incorporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Frais de recherche et développement	335	-	(8)	76	403
Concessions, brevets et droits similaires	25	-	(13)	-	12
Logiciels	1 157	3	(179)	80	1 061
Droits au bail	8	-	(1)	-	7
Fonds de commerce	3	1	-	-	4
Immobilisations incorporelles en cours	192	121	-	(152)	161
TOTAL	1 720	125	(201)	4	1 648

La colonne « reclassements » correspond aux immobilisations mises en service au cours de l'exercice.

La colonne « Sorties » correspond essentiellement à des mises au rebut d'immobilisations complètement amorties.

10.2 Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Frais de recherche et développement	185	60	(8)	-	237
Concessions, brevets et droits similaires	24	1	(13)	-	12
Logiciels	991	117	(179)	-	929
Droit au bail	7	-	(1)	-	6
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 207	178	(201)	-	1 184
Dépréciation de fonds de commerce	2	-	-	-	2
Dépréciation des autres immobilisations incorporelles	206	46	(96)	-	156
TOTAL DEPRECIATIONS	208	46	(96)	-	158
TOTAL	1 415	224	(297)	-	1 342

Les frais de recherche et de développement comptabilisés en charges sur l'exercice 2025 s'élèvent à 82 millions d'euros.

La dépréciation des actifs immobilisés incorporels du Courrier enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2025 s'élève à 150 millions d'euros (192 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

11.1 Valeurs brutes

11.2 Amortissements et dépréciations

Les flux d'immobilisations corporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

11.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Terrains	39	-	(4)	-	35
Constructions	227	-	(10)	10	227
Installations techniques, matériel et outillage	1 384	34	(23)	23	1 418
Matériel de transport	43	1	(1)	-	43
Matériel informatique	387	25	(34)	-	378
Autres immobilisations corporelles	1 279	30	(33)	18	1 294
Immobilisations corporelles en cours	68	47	-	(55)	60
TOTAL	3 427	137	(105)	(4)	3 455

La colonne « Sorties » correspond essentiellement à des mises au rebut d'immobilisations complètement amorties.

11.2 Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2025
Constructions	150	8	(9)	-	149
Installations techniques, matériel et outillage	1 091	64	(23)	-	1 132
Matériel de transport	37	3	(1)	-	39
Matériel informatique	333	31	(34)	-	330
Autres immobilisations corporelles	972	58	(31)	-	999
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 583	164	(98)	-	2 649
Dépréciations des terrains et constructions	1	-	(1)	-	-
Dépréciations des autres immobilisations corporelles	208	50	(63)	-	195
TOTAL DEPRECIATIONS	209	50	(64)	-	195
TOTAL	2 792	214	(162)	-	2 844

La dépréciation des actifs immobilisés corporels du Courrier enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2025 s'élève à 195 millions d'euros (208 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 12 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste se décompose comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Titres de participation	10 874	447	(3)	11 318
Dépréciations sur titres de participation	(177)	-	51	(126)
Titres de participation nets	10 697	447	48	11 192
Prêts intra-groupe	7 780	389	(699)	7 470
Autres prêts	42	1	(6)	37
Dépréciations sur prêts	(45)	(130)	-	(175)
Prêts nets	7 777	260	(705)	7 332
Autres immobilisations financières	26	17	(34)	9
Autres immobilisations financières nettes	26	17	(34)	9
TOTAL	18 500	724	(691)	18 533

Les participations de La Poste sont majoritairement regroupées au sein des sociétés holding Geopost, Poste Immo, La Banque Postale et Véhiposte dont La Poste détient la totalité du capital.

Les principales variations enregistrées sur les titres de participation de La Poste proviennent notamment des augmentations de capital :

- de Poste Immo, réalisée par conversion des prêts pour 134 millions d'euros ; à laquelle s'ajoute une augmentation de capital de 10 millions d'euros suite au versement des dividendes 2024 en actions,
- de Mediaposte SAS, réalisée par conversion du compte courant et des prêts intra groupe, pour un total de 128 millions d'euros,
- de La Poste Nouveaux Services, réalisée par conversion du compte courant, pour 83 millions d'euros,
- de Docaposte, réalisée par conversion des prêts, pour 53 millions d'euros.

La dépréciation des titres de participation concerne principalement les filiales Médiaposte SAS, La Poste Santé & Autonomie, Somepost, La Poste Venture et LP10.

Le poste « prêts » se compose majoritairement de prêts accordés par La Poste à ses filiales.

- Les évolutions constatées sur les prêts intra-groupes à fin décembre 2025 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Évolution	
	Augmentation	Diminution
Véhiposte SAS	126	125
Geopost	63	148
La Poste Santé et Autonomie	52	10
Asendia	17	3
Docaposte	7	68
Poste Immo	-	163
Mediaposte SAS	-	27
Holding Bnum	-	24
Mediaposte Holding	-	1
Variation des intérêts courus non échus	124	130
TOTAL	389	699

- La dépréciation sur prêts concerne ceux octroyés aux filiales (La Poste Santé & Autonomie pour 167 millions d'euros) et aux organismes de construction de logements conventionnés pour 8 millions d'euros (inclus dans le poste « autres prêts »).

La répartition des prêts et autres immobilisations financières par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	Échéance			31/12/2024
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Titres de participation	11 318	-	-	11 318	10 874
Prêts bruts	7 507	717	3 486	3 304	7 822
Autres immobilisations financières	9	-	9	-	26
TOTAL	18 834	717	3 495	14 622	18 722



NOTE **13** STOCKS ET EN COURS DE PRODUCTION

	31/12/2025			31/12/2024
(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	109	(4)	105	103
Stocks de produits finis et intermédiaires	26	(1)	25	23
TOTAL	135	(5)	130	126

NOTE 14 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

- 14.1 Créances d'exploitation
- 14.2 Dettes d'exploitation

14.1 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	Échéance			31/12/2024
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances clients et comptes rattachés	1 074	1 074	-	-	1 134
Créances sur opérations du courrier international	392	392	-	-	398
Dépréciation des créances clients	(80)	(80)	-	-	(76)
Créances clients et comptes rattachés	1 386	1 386	-	-	1 456
Créances sociales et fiscales	758	758	-	-	785
Autres créances d'exploitation	87	87	-	-	85
Autres créances	845	845	-	-	870
TOTAL	2 232	2 232	-	-	2 326

Les créances sociales et fiscales intègrent notamment les compensations des missions de service public relatives au Service Universel Postal au titre de 2025 pour 450 millions d'euros.

14.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	Échéance			31/12/2024
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 104	1 104	-	-	1 109
Dettes sur opérations du courrier international	310	310	-	-	318
Dettes fiscales et sociales	1 167	1 167	-	-	1 136
Autres dettes d'exploitation	468	468	-	-	398
TOTAL	3 049	3 049	-	-	2 961

Les créances et les dettes sur opérations du courrier international sont détenues essentiellement envers les opérateurs postaux étrangers au titre des frais terminaux. Les frais terminaux sont des produits qui visent à rémunérer les prestations rendues par les offices postaux pour traiter le courrier venant des autres opérateurs étrangers.

NOTE 15

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

15.1 Actif

15.2 Passif

15.1

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025		31/12/2024	
		Produits à recevoir	Solde bilan	Produits à recevoir	Solde bilan
Prêts intra-groupe	12	124	7 470	130	7 780
Autres immobilisations financières	12	-	9	-	26
Créances clients et comptes rattachés	14	82	1 074	90	1 134
Autres créances courrier international	14	289	392	291	398
Créances sociales et fiscales	14	468	758	520	785
Autres créances d'exploitation	14	30	87	29	85
TOTAL		993		1 060	

Les produits à recevoir des créances sociales et fiscales comprennent notamment la subvention à recevoir de l'Etat au titre de la compensation de la mission de service public relative au Service Universel Postal pour 2025 d'un montant de 450 millions d'euros.

15.2

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2025		31/12/2024	
		Charges à payer	Solde bilan	Charges à payer	Solde bilan
Dettes financières	22	118	10 161	125	11 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14	958	1 104	870	1 109
Autres dettes courrier international	14	253	310	267	318
Dettes fiscales et sociales	14	731	1 167	724	1 136
Autres dettes d'exploitation	14	277	468	238	398
TOTAL		2 336		2 224	

Les charges à payer des dettes sociales et fiscales comprennent majoritairement la charge à payer pour congés payés (210 millions d'euros charges incluses au 31 décembre 2025 contre 205 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 16 DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS

Ce poste se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes courants	62	336	213	433
Créances / dettes vis-à-vis de La Banque Postale	14	-	8	-
Autres débiteurs / créditeurs divers	112	37	131	31
Dépréciation des comptes courants et des débiteurs divers	(25)	-	(24)	-
TOTAL	163	373	328	464

La situation des comptes courants représente la position de La Poste dans le cadre de la centrale de trésorerie mise en place avec les filiales du Groupe.

Les créances et dettes vis-à-vis de La Banque Postale sont générées au titre de l'activité industrielle et commerciale de La Poste.

Le solde des autres débiteurs se compose pour l'essentiel :

- de débiteurs externes, à hauteur de 25 millions d'euros,
- de primes d'émission sur emprunts à hauteur de 76 millions d'euros,
- et de charges à répartir sur frais d'émission sur emprunts à hauteur de 11 millions d'euros.

Le solde des autres créditeurs se compose pour l'essentiel :

- d'encaissements pour compte de tiers à reverser (19 millions d'euros en 2025 contre 18 millions d'euros en 2024) qui correspondent à des ventes réalisées par La Poste pour le compte de tiers (Titres cadeaux, Chronopost, etc...),
- de la part non libérée de la souscription dans les fonds pour 17 millions d'euros.

NOTE 17

COMPTES DE REGULARISATION

17.1 Actif

17.2 Passif

17.1

Actif

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ecart de conversion - actif	12	21
Charges constatées d'avance	68	80
Autres opérations	5	13
TOTAL	85	114

Les charges constatées d'avance se composent principalement :

- de charges constatées d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 2 millions d'euros (contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- de charges constatées d'avance d'exploitation pour 63 millions d'euros (72 millions d'euros au 31 décembre 2024), correspondant notamment aux loyers immobiliers facturés d'avance ainsi qu'à des charges de maintenance informatique.

17.2

Passif

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Ecart de conversion - passif	12	20
Produits constatés d'avance	136	125
TOTAL	148	145

Les produits constatés d'avance se composent uniquement de produits constatés d'avance d'exploitation pour 136 millions d'euros (contre 125 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(1) Les écarts de conversion concernent notamment les prêts en devises, qui font l'objet de contrats de couverture contre le risque de change.

NOTE **18** VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET
DISPONIBILITES

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement	860	812
Comptes à terme	1 959	2 168
Disponibilités	698	915
Caisse	3	3
TOTAL	3 520	3 898

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements à court terme, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Au 31 décembre 2025, elles sont constituées de parts d'OPCVM pour 860 millions d'euros.
- L'intégralité des lignes d'OPCVM affiche une plus-value latente, qui au total s'élève à 7 millions d'euros (contre une plus-value latente de 17 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les comptes à terme se composent des placements de trésorerie , dont l'encours s'élève à 1 938 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 2 151 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les disponibilités se composent des comptes bancaires, pour 698 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 914 millions d'euros au 31 décembre 2024).

NOTE 19 DEPRECIATIONS D'ACTIFS

Les dépréciations d'actifs ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2025 :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025		Montants au 31/12/2025
			utilisées	non utilisées	
Immobilisations incorporelles	208	46	(94)	(2)	158
Immobilisations corporelles	209	50	(50)	(14)	195
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	417	96	(144)	(16)	353
Titres de participation	177	-	(51)	-	126
Prêts	45	130	-	-	175
Dépréciations des immobilisations financières	222	130	(51)	-	301
Stocks et encours	4	5	(1)	(3)	5
Créances clients et comptes rattachés	76	10	(1)	(5)	80
Débiteurs divers	24	2	(1)	-	25
Dépréciations des actifs circulants	104	17	(3)	(8)	110
TOTAL	743	243	(198)	(24)	764

Les dépréciations des actifs sont constituées selon les principes définis dans le paragraphe G des « règles et méthodes comptables ».

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Immobilisations corporelles et incorporelles	96	-	-	(17)	-	(142)
Titres de participation	-	-	-	-	(50)	-
Prêts	-	130	-	-	(1)	-
Stocks et encours	5	-	-	(4)	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10	-	-	(7)	-	-
Débiteurs divers	2	-	-	(1)	-	-
TOTAL	113	130	-	(29)	(51)	(142)
TOTAL GENERAL		243			(222)	

NOTE 20 FONDS PROPRES

L'évolution des capitaux propres s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2023	5 858	1 246	190	501	(296)	7 499
Affectation du résultat	-	-	-	(296)	296	-
Résultat de l'exercice	-	-	-		1 886	1 886
Situation au 31/12/2024	5 858	1 246	190	205	1 886	9 385
Augmentation de capital	325	169				494
Affectation du résultat			94	1 792	(1 886)	-
Distribution de dividendes				(494)		(494)
Résultat de l'exercice	-	-	-		504	504
Situation au 31/12/2025	6 183	1 415	284	1 504	504	9 890

Suite à l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, La Poste SA a procédé au versement d'un dividende de 493,6 millions d'euros distribué en totalité en actions nouvelles via une augmentation du capital social de 325,2 millions d'euros, par l'émission de 162 582 344 actions nouvelles d'une valeur nominale égale à 2 €, assortie d'une prime d'émission de 168,4 millions d'euros.

A l'issue de cette distribution, le capital social de La Poste SA est porté à 6 182 950 580 euros, divisé en 3 091 475 290 actions d'une valeur nominale égale à 2 €. La Poste SA est détenue à hauteur de 66 % par la Caisse des Dépôts et 34 % par l'Etat.

Les autres fonds propres :

La Poste a procédé le 3 mai 2018 à l'émission de titres de dette hybride perpétuelle pour un montant de 750 millions d'euros, qui a fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 404 millions d'euros en janvier 2025 et 346 millions d'euros en novembre 2025.

Par ailleurs, La Poste a réalisé le 10 janvier 2025 une émission publique d'obligations super subordonnées à durée indéterminée, remboursables au gré de la société à partir de la 6,5^{ème} année, pour un montant de 750 millions d'euros.

NOTE 21 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025		Reclassement	Montants au 31/12/2025
			utilisées	non utilisées		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	617	13	(287)	-	-	343
IDR des contractuels	300	3	(14)	-	-	289
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	370	5	(11)	-	-	364
Avantages du personnel	1 287	21	(312)	-	-	996
Risques juridiques	5	2	-	(1)	-	6
Litiges sociaux	31	11	(6)	(6)	-	30
Sinistres	23	12	(10)	(3)	-	22
Autres provisions pour risques et charges	90	9	(24)	(8)	-	67
Provisions pour risques et charges	149	34	(40)	(18)	-	125
TOTAL	1 436	55	(352)	(18)	-	1 121
Amortissements dérogatoires	75	16	(5)	-	-	86

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière des fonctionnaires et des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) des contractuels sont décrites dans la note 25.

Les provisions pour risques juridiques sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.).

La dotation de la provision pour impôt est classée en exploitation et figure dans la note 9 du Compte de Résultat

L'échéancier des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2025 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2025	Période		Période		Période		Période	
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5 et suivantes			
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	342	168	96	50	23	5			
IDR des contractuels	289	27	21	13	18	209			
Congés de longue maladie et de longue durée / congrés bonifiés / CET	365	188	91	84	2	-			
Risques juridiques	6	5	1	-	-	-			
Litiges sociaux	30	26	3	-	-	-			
Sinistres	22	7	7	5	2	1			
Autres provisions pour risques et charges	67	14	34	10	8	1			
TOTAL	1 121	436	253	162	52	217			

Les dotations et reprises de la période se ventilent comme suit :

	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dispositif d'aménagement de fin de carrière	13	-	-	(287)	-	-
IDR des contractuels	3	-	-	(14)	-	-
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	5	-	-	(11)	-	-
Risques juridiques	2	-	-	(1)	-	-
Litiges sociaux	11	-	-	(12)	-	-
Sinistres	12	-	-	(13)	-	-
Autres provisions pour risques et charges	9	-	-	(30)	(2)	-
TOTAL	55	-	-	(368)	(2)	-
TOTAL GENERAL		55			(370)	
Amortissement dérogatoires	-	-	16	-	-	(5)

NOTE 22 DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires hors ICNE	9 725	10 375
Intérêts courus non échus	100	107
Emprunts	9 825	10 482
Bons LA POSTE hors ICNE	50	50
Intérêts courus non échus	19	19
Bons LA POSTE	69	69
Dépôts et cautionnements reçus	32	22
Emprunts court terme hors ICNE	200	200
Intérêts courus non échus	(1)	(1)
Emprunts court terme	199	199
Comptes bancaires et valeurs à décaisser	36	243
TOTAL	10 161	11 015

L'échéancier des dettes financières (hors comptes bancaires et valeurs à décaisser) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 an à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires hors ICNE	875	750	4 000	4 025	4 850	5 600	9 725	10 375
Bons La Poste hors ICNE	50	50	-	-	-	-	50	50
Dépôts et cautionnements reçus	10	-	21	22	1	-	32	22
Emprunts court terme hors ICNE	200	200	-	-	-	-	200	199
Intérêts courus non échus	118	125	-	-	-	-	118	125
TOTAL	1 253	1 125	4 021	4 047	4 851	5 600	10 125	10 772

La variation des emprunts, hors intérêts courus non échus, est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Emprunts obligataires hors ICNE	10 375	100	(750)	9 725
Emprunts	10 375	100	(750)	9 725

La variation des emprunts est liée pour l'essentiel aux échéances et aux nouvelles émissions intervenues sur l'exercice (cf. faits marquants).

La ventilation des emprunts par nature de taux au 31 décembre 2025 est la suivante :

	Structure de la dette avant incidence des swaps de taux		Incidence des swaps de taux de variabilisation	Structure de la dette après incidence des swaps de taux	
	Montants	%	Montants	Montants	%
(en millions d'euros)					
Emprunts à taux fixe	9 725	100%	-	9 725	100%
TOTAL des emprunts	9 725	100%	-	9 725	100%

La répartition des emprunts par devise au 31 décembre 2025 est la suivante :

	Structure de la dette avant incidence des swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après incidence des swaps de devises	
	Montants	%	Montants	Montants	%
(en millions d'euros)					
Euro	9 725	100%	-	9 725	100%
TOTAL des emprunts	9 725	100%	-	9 725	100%

Prime d’émission sur emprunt obligataire

Les primes d’émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l’émission et le prix de remboursement qui s’élèvent pour l’ensemble des emprunts obligataires à 76 millions d’euros (primes payées) au 31 décembre 2025, contre 90 millions (primes payées) au 31 décembre 2024.

Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d’Epargne. L’encours est stable par rapport au 31 décembre 2024.

Dépôts et cautionnements reçus

Ce poste est principalement constitué de dépôts et cautionnements reçus des clients au 31 décembre 2025.

Emprunts court terme

En 2025, La Poste a procédé à l’émission de nouveaux billets de trésorerie. Au 31 décembre 2025, l’encours des billets de trésorerie s’élève à 200 millions d’euros.

NOTE 23 INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

• Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'Etat ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

Un avenant à ce contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat a été signé le 18 mai 2022. Il intègre les évolutions annoncées par le gouvernement relatives à son soutien aux missions de service universel postal et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la réforme du service public de transport et de distribution de la presse.

Le contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat, portant sur la période 2023-2027 et s'inscrivant dans la continuité du précédent, a été signé en juin 2023.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

• Relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de La Poste du 25 juin 2025 d'augmenter le capital social de La Poste de 325,2 millions d'euros, la Caisse des Dépôts détient toujours 66 % du capital de La Poste.

• Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public. Ces transactions sont réalisées à des conditions de marché.

Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

- Les transactions réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation sont effectuées à des conditions de marché.
- Les entreprises considérées comme étant liées à La Poste sont celles incluses par intégration globale, dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Couverture de la dette et des prêts

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Opérations de couverture	246	8	279	2
Opérations en position ouverte isolée	-	-	-	-
TOTAL	246	8	279	2

Les instruments financiers utilisés par La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste.

Conformément aux principes comptables du groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet le cas échéant d'une provision destinée à couvrir la moins-value latente sur instrument financier.

La mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 a conduit La Poste à requalifier son portefeuille d'instruments financiers en opérations de couverture.

Depuis le 31 décembre 2025, l'ensemble des emprunts en devise est arrivé à échéance. Les opérations de couverture associées ont donc été dénouées.

Les prêts en devises font l'objet d'une couverture par des contrats d'échange de conditions de devises, contractualisés avec La Banque Postale et la Société Générale.

Autres opérations de couverture

La Poste a réalisé des opérations d'achats et de ventes à terme de devises, sur le dollar de Singapour et le dirham des Emirats Arabes Unis.

Ces opérations sont soit arrivées à échéance ou dénouées par anticipation en 2025.

Au 31 décembre 2025, il n'y a plus d'opérations de couverture de changes en portefeuille.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

NOTE 25 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

- 25.1 Méthodes d'évaluation
- 25.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel
- 25.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste
- 25.4 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés
- 25.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste
- 25.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel
- 25.7 Autres avantages long terme
- 25.8 Compte personnel de formation

L'ensemble des informations relatives aux engagements postérieurs à l'emploi ou long terme envers le personnel de La Poste est regroupé dans la présente note.

Le tableau ci-dessous récapitule le traitement comptable des différents dispositifs existants :

(en millions d'euros)	Bilan		Hors Bilan	
	2025	2024	2025	2024
Avantages postérieurs à l'emploi accordés aux retraités fonctionnaires			X	X
Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste	X	X		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel	X	X		
Autres avantages long terme (absences rénumérées)	X	X		

25.1 Méthodes d'évaluation

Avantages postérieurs à l'emploi et à long terme

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée. Des évaluations actuarielles ont lieu chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc...) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc...).

25.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation bruts retenus au titre de l'exercice 2025, en référence aux obligations privées de première catégorie de la zone euro sont les suivants :

	Hors Bilan	
	5 ans	20 ans
Durée des engagements		
Taux d'actualisation (zone euro)	3%	4,1%

Evolution des pensions et des rémunérations

Les pensions évoluent au même rythme que l'inflation. Les évolutions sur longue période retenues pour les traitements et les salaires sont basées sur une hypothèse raisonnable par rapport à l'inflation.

25.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

Description de l'obligation qui incombe à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :

- La mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire ;
- La délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créé par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'Etat, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés ;
- Le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.

Depuis le 1er janvier 2015 le versement des cotisations de La Poste est effectué auprès du Centre d'Action Sociale (CAS pensions) suite à la dissolution EPNFRLP.

Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

Le décret 2021-1210 du 20 septembre 2021, qui prend effet au lendemain de sa publication, a entériné une modification des modalités de détermination du taux d'équité concurrentielle de manière à rendre plus juste son calcul au regard des différents prélèvements sociaux et fiscaux supportés par La Poste.

En application de ce décret, l'Etat a recalculé les cotisations payées au titre des années 2018 à 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Etat a acté et pris en compte la suppression du complément bancaire dans la méthode de détermination des taux de La Poste sur son secteur bancaire, impactant à la baisse les cotisations versées à La Poste. Ainsi, le taux d'équité concurrentiel applicable pour 2024 et notifié le 21 juin 2024 octroie à La Poste une « économie » de 83,6 millions d'euros liée à cette suppression du complément bancaire.

Après un examen technique approfondi réalisé en 2024 des sommes déjà versées au titre du taux d'équité concurrentielle, il apparaît que les versements déjà réalisés par La Poste depuis 2006 excèdent le montant requis sur la période 2006-2049. En conséquence, en accord avec les services de l'Etat, aucun versement et aucune charge ne sont désormais comptabilisés dans les comptes de La Poste au titre du taux d'équité concurrentiel depuis le mois de septembre 2024. La réduction de charge enregistrée à ce titre en 2025 s'élève à 181 millions d'euros.

25.4 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés

Les engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi correspondent à divers engagements d'allocations.

Evaluation de l'engagement

Le montant total des engagements relatifs aux avantages postérieurement à l'emploi est estimé à 136 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 100 millions d'euros au 31 décembre 2024. En effet, La Poste a décidé en juin 2023 de cesser d'accorder à ses retraités domiciliant leurs pensions ou retraite à La Banque Postale certains avantages à partir du 1er janvier 2024 (prestations d'action sociale et prime de fidélité).

Conformément à l'option offerte par l'article L123-13 du code de commerce, il n'est pas constitué de provision au titre de ces avantages versés postérieurement à l'emploi.

25.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste

Description des dispositifs existants

L'agent quittant La Poste pour bénéficier d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée au titre des indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 289 millions d'euros au 31 décembre 2025 (300 millions d'euros au 31 décembre 2024).

25.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel

• Temps Partiel aménagé senior (TPAS) :

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, d'un dispositif intitulé Temps Partiel Aménagé Senior (TPAS). Il est proposé à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), et d'ancienneté.

Ce dispositif a été mis en place en 2011, et ses caractéristiques sont adaptées chaque année aux conditions démographiques et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux dispositions législatives concernant les retraites.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 343 millions d'euros au 31 décembre 2025 (617 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Cette provision correspond aux personnes qui ont adhéré au dispositif à la date de clôture. En l'absence de prolongation du dispositif avant le 31 décembre 2025, aucune adhésion potentielle future n'est estimée à fin décembre 2025.

La prolongation du dispositif de TPAS a été faite courant janvier 2025 pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Ce nouveau dispositif présente des conditions d'accès plus restrictive ; celui-ci étant recentré afin de pouvoir bénéficier principalement aux postiers qui occupent une fonction comportant des facteurs de pénibilité ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

L'allocation spéciale de fin de carrière destinée en priorité aux agents fonctionnaires bénéficiaires du service actif est accessible du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- L'âge d'entrée dans le dispositif répond aux règles suivantes :
 - à partir de 59 ans pour les fonctions comportant des facteurs de pénibilité au sens postal ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi
 - à partir de 61 ans et 9 mois pour les autres fonctions
- Ce dispositif est ouvert aux personnels, fonctionnaires et salariés en contrat à durée indéterminée, en activité à La Poste et comptant au moins 25 ans d'ancienneté au 1^{er} janvier 2025.

25.7 Autres avantages long terme

Description des dispositifs existants

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- Compte Epargne Temps : dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris.
- Congés bonifiés : congés supplémentaires et prise en charge des frais de voyage concernant les fonctionnaires provenant ou en poste dans les DOM.
- Congés longue maladie : maintien total ou partiel du traitement des fonctionnaires atteints de certaines maladies graves.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant des engagements comptabilisés à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 365 millions d'euros au 31 décembre 2025 (370 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces provisions correspondent aux personnes bénéficiaires, à la date de clôture, d'un des dispositifs d'absences rémunérés, décrits ci-dessus.

25.8 Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2015, les droits acquis et non consommés par les salariés au titre du Droit Individuel à la Formation sont transférables dans le compte personnel de formation de chaque agent (loi 2014-288 du 5 mars 2014 applicable au 1er janvier 2015).

NOTE 26 AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

26.1 Engagements hors bilan reçus

26.2 Engagements hors bilan donnés

26.1 Engagements hors bilan reçus

a) Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé

- Engagements reçus relatifs au capital de la société : néant.
- Engagements relatifs à des cessions de branche d'activité : néant.

b) Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société

Lignes de crédit reçues et non utilisées, et les autres ressources de liquidité potentielles.

- La Poste a mis en place le 18 octobre 2024 une nouvelle ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1,5 milliard d'euros à 5 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement de douze banques constituant un pool bancaire. La mise en place de ce nouveau crédit renouvelable fait suite à la résiliation du précédent crédit renouvelable mis en place en mars 2018 auprès de onze banques pour un montant de 1 milliard d'euros. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2025.
- L'autorisation de découvert obtenue en 2012 par La Poste auprès de La Banque Postale a fait l'objet d'un avenant en novembre 2017, qui porte le découvert autorisé de 300 millions d'euros à 400 millions d'euros. Cette autorisation de découvert est renouvelable tous les ans par tacite reconduction. Ce découvert n'a pas été utilisé au 31 décembre 2025.
- Le 27 avril 2023, La Poste a renouvelé le contrat pour une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros avec La Banque Postale, d'une durée de 5 ans. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2025.

Instruments financiers conclus.

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant

c) Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles de la société

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus par La Poste dans le cadre de son activité courante s'élève au 31 décembre 2025 à 66 millions d'euros.
- Le montant des engagements reçus par La Poste au titre des locations immobilières s'élève à 44 millions d'euros au 31 décembre 2025 dont 40 millions d'euros auprès de ses filiales (GeoPost, La Banque Postale, Asendia, Véhiposte).
- Le montant des promesses de vente d'immeubles obtenues par La Poste s'élève à 0,1 million d'euros.

26.2 Engagements hors bilan donnés

a) Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé : néant

b) Engagements hors bilan donnés liés au financement de la société

Instruments financiers conclus :

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant.

c) Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements de paiements des loyers futurs :

- Les engagements internes de La Poste auprès des sociétés du Groupe s'élèvent à 1 892 millions d'euros dont 1 388 millions d'euros au titre des locations immobilières (Poste Immo) et 504 millions d'euros au titre des locations de véhicules (Véhiposte).
- La Poste s'est engagée pour le paiement des baux externes au Groupe : le montant de cet engagement est égal à 481 millions d'euros.

Engagements divers :

- Les engagements divers de La Poste (achats de biens et prestations de services) s'élèvent à 151 millions d'euros.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

- La Poste et les organisations syndicales ont signé le 17 décembre 2025 un accord national en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, pour la période 2026 à 2027. Cet accord ne précise pas le budget alloué.

Fonds de Logement Social

- En juillet 2024, La Poste a signé avec ses partenaires sociaux un accord sur la politique sociale du logement à La Poste d'un montant de 27,8 millions d'euros pour la période 2025 à 2027. L'engagement restant à ce titre s'élève à 17,4 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Crédit-bail : néant

Engagements d'investissement :

- Le montant des commandes à des fournisseurs d'immobilisations à fin 2025 est de 33 millions d'euros.

Engagements donnés au titre de dons et d'actions de mécénat :

- En juin 2021, La Poste s'est engagée à verser des fonds à La Fondation d'Entreprise La Poste, pour un montant total égal à 4,8 millions d'euros, sur la période allant de 2022 à 2026. Au 31 décembre 2025, cet engagement s'élève à 1 millions d'euros.
- Les autres engagements de La Poste relatifs aux actions de mécénat et de partenariat s'établissent à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 dont 5,2 millions d'euros au titre des nouveaux contrats de partenariats sportifs à compter du 1er juillet 2024.

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 27 EMISSIONS D'EMPRUNTS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	100	-
Billets de trésorerie	740	600
Autres Emprunts et dettes assimilés	750	-
TOTAL	1 590	600

NOTE 28 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	(750)	(1 000)
Billets de trésorerie	(740)	(600)
Autres Emprunts et dettes assimilés	(750)	-
TOTAL	(2 240)	(1 600)

NOTE 29 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3 519	3 898
Comptes bancaires créditeurs	(36)	(244)
Comptes courants filiales	(80)	(218)
TOTAL	3 403	3 436

NOTE 30 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés (*)	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes 31/12/2025	Résultat au 31/12/2025	Dividendes encaissés par La Poste
				Valeur brute	Valeur nette					
(en millions d'euros)										
Renseignements détaillés sur les sociétés dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de La Poste :										
Filiales (détenues à plus de 50 %)										
Geopost 26, rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux	900	-155	100%	1 595	1 595	4 022		17	-349	27
La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	6 585	1 994	100%	6 821	6 821	0		5 259	804	534
Poste Immo 111, boulevard Brune 75618 Paris Cedex 14	1 615	35	100%	1 638	1 638	984		99	-2	10
Mediapost SAS 19, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 3	5	4	100%	283	174	0		286	4	
Mediapost Holding 17, rue de la Vanne 92120 Montrouge	64	-41	100%	64	18	68		0	-7	
Docaposte 45-47, boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry sur Seine	143	85	100%	500	500	819		1 387	23	
Viapost SAS 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicêtre	16	20	100%	126	126	0		16	4	7
La Poste Nouveaux Services 9, rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris Cedex 15	37	-14	100%	109	109	121		0	-14	
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
néant										
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de La Poste :										
Filiales / Participations				182	160	907				8
Total				11 318	11 141	6 920				586

(*) Il s'agit uniquement des prêts accordés aux filiales de 1er rang ; et donc, hors prêts Asendia d'un montant de 550 M€ au 31 décembre 2025